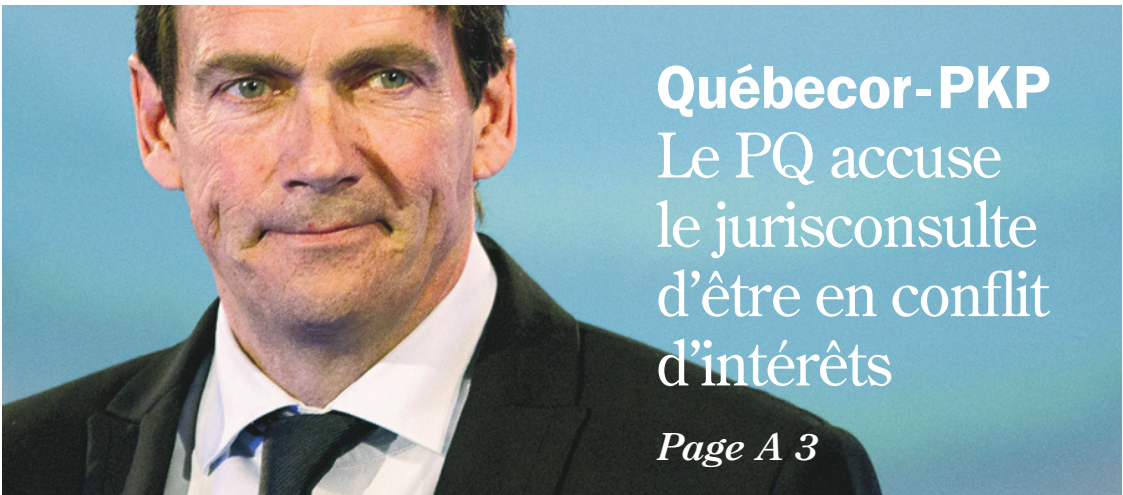




www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 65

LE DEVOIR, LE JEUDI 26 MARS 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

PROJET DE LOI 20 ET INTERRUPTION DE GROSSESSE



Le ministre de la Santé Gaétan Barrette assure que le projet de loi 20 n'aura pas d'impact sur l'accès aux avortements.

L'accès à l'avortement sera maintenu, dit Barrette

JESSICA NADEAU

Répétant sur toutes les tribunes que «le projet de loi 20 n'aura pas d'impact sur l'accès aux avortements» et que «les cliniques de planning familial pourront continuer d'exister et d'opérer tel quel», le ministre Gaétan Barrette reconnaît néanmoins que des améliorations

doivent être apportées au document de travail pour clarifier les points liés à l'avortement.

«Je comprends votre point et j'accepte la critique», a répondu le ministre Barrette à un journaliste qui lui demandait, à la sortie du Conseil des ministres mercredi après-midi, si le manque de précision du document avait porté flanc aux critiques.

Sa propre interprétation du projet de règlement a changé au fil de la journée mercredi. En matinée, le ministre Barrette affirmait que les

VOIR PAGE A 8 : AVORTEMENTS

Lire aussi : Sus aux quotas! Un éditorial de Josée Boileau. Page A 6

PONT CHAMPLAIN

Le chantier menace l'eau de Montréal

D'importants travaux seront nécessaires pour sécuriser l'usine Atwater

JEANNE CORRIVEAU

La construction du futur pont Champlain constitue une menace pour l'approvisionnement en eau potable de Montréal. Le réaménagement de l'autoroute 15 obligera la Ville de Montréal à procéder à d'importants travaux dans le canal de l'Aqueduc afin de protéger la prise d'eau potable de l'usine Atwater, a appris *Le Devoir*. La facture pourrait s'élever à plusieurs dizaines de millions de dollars, mais la Ville juge que c'est à Ottawa et à Québec d'assumer cette facture.

L'agglomération de Montréal compte cinq prises d'eau potable pour desservir son territoire. Celle du canal de l'Aqueduc approvisionne l'usine de traitement d'eau Atwater, dans le Sud-Ouest, et représente 42% de l'alimentation en eau potable de l'agglomération.

Si la principale prise d'eau dans le secteur Atwater est située en amont des rapides de Lachine, l'eau brute emprunte le canal de l'Aqueduc pour se rendre jusqu'à l'usine Atwater. Il s'agit d'un canal à ciel ouvert qui longe l'auto-

VOIR PAGE A 8 : EAU

AUJOURD'HUI



Actualités › Belle-maman a raison. Une chronique de Michel David sur la grève des étudiants. Page A 3

Actualités › Mission contre l'EI. Ottawa préfère le volet militaire au volet humanitaire. Page A 2

Culture › La Cinémathèque québécoise en veillee d'armes. Le cœur de la mémoire audiovisuelle du Québec veut un sursis. Page B 8

Actualités › Écrasement de l'A320. L'un des pilotes était coincé à l'extérieur du cockpit. Page A 2



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... A 4



Sébastien Delorme doit sa réhabilitation au théâtre.

La fois où Sébastien est allé au théâtre

Il y a bientôt deux ans, Sébastien Delorme s'est rendu dans une petite salle de théâtre de la capitale complètement intoxiqué pour assister à la pièce *Trainspotting*. Depuis cette expérience étrange, sa vie n'a plus jamais été la même. À la veille de la Journée mondiale du théâtre, il nous raconte pourquoi.

ISABELLE PORTER
à Québec

C'était en avril 2013. Sébastien avait alors 26 ans et consommait depuis l'âge de 18 ans. De la «peanut» (amphétamines), du «crystal meth» (méthamphétamine en cristaux), des médicaments comme

de l'Ativan et beaucoup beaucoup d'alcool. Il avait décidé une bonne fois pour toutes d'arrêter et s'était inscrit à la maison d'hébergement de l'organisme PECH. «Quand je suis rentré là, ça faisait deux semaines que je ne m'étais pas lavé. Dans les deux semaines, j'avais dû dormir quatre

VOIR PAGE A 8 : THÉÂTRE

ARMES À FEU

La NRA canadienne bientôt réunie à Québec

ISABELLE PORTER
à Québec

Le plus gros lobby pro-armes au Canada tiendra son assemblée générale annuelle dans la Vieille Capitale en mai prochain. L'Association canadienne pour les armes à feu (NFA) espère ainsi faire une percée au Québec.

Depuis sa création, c'est la première fois que la NFA tient un événement au Québec. La rencontre doit avoir lieu les 22 et 23 mai à l'hôtel Concorde. «Nous voulons augmenter notre présence au Québec», a expliqué le porte-parole de l'organisation, Blair Hagen, en entrevue.

«Dans le passé, nous n'avons pas été bien représentés entre autres pour des raisons linguistiques et ça a été difficile pour nous d'aller chercher de nouveaux membres.»

Fondée en Alberta, la NFA dit compter 75 000 membres, dont 2412 au Québec. Même si elle n'a aucun lien financier ou structurel avec la National Rifle Association (NRA) aux États-Unis, elle en partage l'idéologie. Or M. Hagen souligne que le contexte politique est très différent ici, ce qui modifie beaucoup leur action. Les moyens financiers de la NRA sont en outre d'une tout autre ampleur.

La tenue de la rencontre à Québec inquiète beaucoup la Coalition pour le contrôle des armes à feu, mais ne l'étonne pas. «Ce n'est pas

VOIR PAGE A 8 : ARMES

ACTUALITÉS



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le directeur du *Devoir*, Bernard Descôteaux, a pris la parole mardi lors du lancement du Fonds des Grands Amis du Devoir.

Nouveau microsite pour appuyer *Le Devoir*

Le journal *Le Devoir* a eu tout au long de son histoire le privilège d'être soutenu par ses lecteurs. Lorsque nous avons fait connaître l'automne dernier que nous étions au cœur de la tourmente, nombreux sont les lecteurs et amis qui nous ont fait savoir leur désir de nous appuyer pour assurer la pérennité de la seule entreprise de presse indépendante du Québec.

Les Amis du Devoir, ce regroupement d'amis qui depuis un siècle accompagne *Le Devoir* pour le soutenir financièrement dans les moments difficiles, ont dans un premier temps voulu créer le Fonds des Grands Amis du Devoir avec l'objectif de réunir 200 Grands Amis souscrivant 1000\$ chacun. Déjà, plus de

100 Grands Amis ont répondu présents.

Nombreux sont toutefois les amis de ce journal désireux de l'appuyer autrement, par un don dont ils seront libres d'établir le montant. Cela est maintenant possible de le faire.

Depuis mercredi, un microsite Internet est en ligne. On peut y accéder par la page d'accueil du site Internet du *Devoir* ou directement à l'adresse www.lesamisdudevoir.com. Il y est possible de faire une contribution volontaire ou de s'inscrire au Fonds des Grands Amis du Devoir, cela par carte de crédit. Soyez certains que votre soutien sera apprécié. D'avance, nous vous en remercions.

Bernard Descôteaux
Directeur du *Devoir*

Libération d'Omar Khadr: la juge met la cause en délibéré

Edmonton — Une juge a mis en délibéré la cause de l'ancien prisonnier de Guantánamo Omar Khadr concernant sa libération sous caution. Après deux jours d'audiences, la juge June Ross a annoncé mercredi qu'elle devait réfléchir avant de rendre sa décision. Omar Khadr a plaidé coupable en 2010 aux cinq chefs d'accusation pesant contre lui devant la justice militaire américaine de Guantánamo, dont un pour le meurtre d'un soldat américain en Afghanistan. M. Khadr a purgé plus de la moitié de sa peine de huit ans de prison à l'établissement Bowden, en Alberta.

La Presse canadienne

Motion unanime contre Pediga

Sous l'impulsion de François David, de Québec solidaire, l'Assemblée nationale a adopté mardi une motion unanime pour manifester «une profonde préoccupation» à l'endroit du groupe antimusulman Pegida Québec, qui doit tenir un rassemblement, samedi, dans le «Petit Maghreb» de Montréal. Les parlementaires ont invité la population «à se détourner d'idées contraires à des valeurs bien implantées au Québec», idées que défend Pegida (Patriotes européens contre l'islamisation de l'Occident), un mouvement qui est apparu en Allemagne. Les députés, qui ont réitéré leur volonté de lutter contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance, ont aussi offert leur soutien aux autorités montréalaises.

Le Devoir

MISSION CONTRE L'EI

Le Canada priorise le volet militaire

Le gouvernement Harper n'a pas l'intention d'accorder une nouvelle enveloppe à l'aide humanitaire, du moins à court terme

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Stephen Harper a beau avoir souscrit à une mission contre le groupe État islamique (EI) à la fois militaire et humanitaire, son gouvernement ne prévoit rien à ce second chapitre. Le Canada a déjà donné en aide humanitaire et c'est au tour des autres d'apporter leur contribution, a tranché le ministre de la Défense.

Les conservateurs ont pris soin de présenter la mission canadienne comme étant multifacette. Déploiement militaire, contribution humanitaire et mesures de sécurité publique au pays contre la radicalisation de jeunes Canadiens, répertorie un site Internet créé de toutes pièces pour promouvoir la mission en Irak et en Syrie. La motion conservatrice proposant sa prolongation stipule en outre que le Canada souhaite «protéger les civils vulnérables et innocents de la région, notamment en fournissant de l'aide humanitaire d'urgence».

Mais interrogé sur cet engagement mercredi, le ministre de la Défense Jason Kenney a rapidement écarté toute nouvelle enveloppe, à court terme. Le Canada a versé 700 millions pour aider les réfugiés syriens, 67 millions en Irak, ce qui en fait le 5^e donateur, et le plus généreux du monde développé par habitant, a plaidé le ministre. «Nous sommes vraiment un leader. Nous aimerions que d'autres pays en fassent autant que nous», a-t-il argué.

M. Kenney s'était présenté en point de presse accompagné de membres de minorités irakiennes pour plaider que le Canada a non seulement l'obligation d'intervenir contre l'EI pour la sécurité internationale et nationale, mais que le pays a aussi une «obligation morale» envers ces populations.



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

En point de presse, le ministre de la Défense, Jason Kenney, a affirmé que le Canada a une «obligation morale» envers les populations d'Irak et de Syrie.

Or, les représentants irakiens ont justement réclamé davantage d'aide humanitaire. Les Yazidis de la région de Sinjar, entre Mossoul et la frontière syrienne, n'ont rien reçu car l'aide onusienne est concentrée dans le nord de l'Irak, a fait valoir Mirza Ismail du Yezidi Human Rights Organization International.

M. Ismail et son compatriote kurde, le Dr Saren Azer, de l'International Society for Peace and Human Rights, ont tous deux admis que si l'EI n'est pas repoussé et la région sécurisée, l'aide humanitaire ne pourra pas sauver les populations. Mais les deux vont de pair, ont-ils argué.

Et les forces kurdes locales, qui sont les mieux placées pour résister à l'EI, ont besoin d'armes. «Plus la résistance et la bataille des Kurdes contre l'EI se-

ront fortes, plus il y a de chances qu'on puisse maîtriser la catastrophe humanitaire dans cette région du monde», a fait valoir le Dr Azer. M. Kenney a toutefois aussitôt rejeté la demande. Le Canada n'a «pas un surplus d'équipement opérationnel dans notre inventaire que nous pouvons envoyer là-bas». Ottawa ne peut que continuer de livrer les armes d'autres alliés.

Assises légales?

Le ministre Kenney a brandi le droit onusien à l'autodéfense pour justifier des bombardements contre l'EI en Syrie même si le régime syrien n'en a pas fait la demande. «Cette organisation a explicitement ciblé le Canada», a-t-il soutenu, en évoquant en outre la responsabilité de protéger les victimes. Cette doctrine onu-

Risques

«négligeables»

Ottawa — Stephen Harper a choqué l'opposition mercredi en répondant, quant à la légalité de bombardements en Syrie, que de toute façon le groupe État islamique (EI) ne trahira pas le Canada en cour internationale. Le premier ministre a été invité par le chef du NPD, Thomas Mulcair, à justifier une intervention en Syrie en vertu du droit international. «S'il suggère qu'il y a un risque légal important à ce que les avocats de l'EI traînent le gouvernement du Canada en cour et qu'ils gagnent, l'opinion du gouvernement du Canada est que les chances sont négligeables», a rétorqué M. Harper, soulevant l'ire des députés de l'opposition.

sienne requiert l'aval du Conseil de sécurité, a-t-il reconnu. «Mais il me semble que l'on agit en vertu de l'esprit de la responsabilité de protéger.»

Justin Trudeau a répliqué qu'un État ne peut pas intervenir sous cette doctrine si l'empire la situation sur le terrain. «Et la conséquence involontaire, mais prévisible, d'aider Bachar al-Assad à consolider son emprise sur le pouvoir en Syrie, c'est assurément quelque chose que l'on pourrait qualifier d'empirant la situation», a affirmé le chef libéral.

«La version de M. Harper en droit international ne tient pas la route», a renchéri Thomas Mulcair. C'est la guerre de Stephen Harper, mais ce n'est pas la guerre du Canada. »

Le Devoir

ÉCRASEMENT D'UN AIRBUS A320

L'analyse d'une des boîtes noires apporte certains éléments de réponse

L'enquête sur l'écrasement L'inexpliqué en France de l'Airbus A320 de Germanwings, qui a fait 150 morts, s'est accélérée mercredi. L'examen d'une boîte noire contenant un enregistrement vocal de la cabine de pilotage révèle qu'un des deux pilotes est sorti de la cabine et n'a pas pu y retourner, rapporte le *New York Times*.

Un officier militaire senior impliqué dans l'enquête a décrit l'enregistrement. Au départ, les deux pilotes ont une conversation très ordinaire, puis on entend un des pilotes quitter la cabine, puis cogner pour la réintégrer. On n'entend toutefois pas de réponse de l'autre côté. Il cogne de plus en plus fort, jusqu'à tenter d'ouvrir la porte

de force, et on n'entend toujours pas de réponse du pilote qui se trouve à l'intérieur.

Cette première boîte noire de l'Airbus A320 de la compagnie allemande Germanwings, très abîmée, avait été retrouvée dès mardi. Les enquêteurs français avaient annoncé mercredi avoir réussi à en «extraire des données utilisables», avant que ne soit dévoilée la conversation et les interactions entre les deux pilotes.

Un autre indice trouvé est l'«enveloppe» de la deuxième «boîte noire», mais «pas la boîte noire elle-même», qui renferme les données du vol, selon le président français, François Hollande. Le président Hollande a pris la mesure de l'horreur de la

catastrophe, la pire survenue en France en plus de 30 ans, en survolant en hélicoptère la zone avec la chancelière Angela Merkel. Les deux dirigeants, émus, rejoints par le chef du gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, à Seyne-les-Alpes, proche du site de l'accident, ont rendu hommage aux victimes.

Ils se sont entretenus avec des médecins, pompiers et militaires impliqués dans la recherche des corps, puis ont rencontré dans une chapelle ardente une première famille de victimes. Et ils se sont recueillis face à la montagne, dans le hameau du Ver-net, d'où l'on peut apercevoir la zone de la catastrophe.

Le président français a promis «toute la lumière» sur les circonstances du drame. «Il est bon de voir qu'en ces heures si difficiles, nous nous tenons proches et liés par l'amitié», a noté Angela Merkel. «Nous travaillerons et enquêterons ensemble, comme cela doit être le cas en tant qu'Européens, mais surtout [...] en tant qu'êtres humains», a renchéri Mariano Rajoy.

Selon Lufthansa, «l'avion était techniquement irréprochable et les deux pilotes expérimentés». L'équipage n'a pas lancé d'appel de détresse durant la chute de l'appareil.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

Février-Mars 2015
vol. cv nos 2-3

L'Action
NATIONALE

Le Québec face à l'ordre
pétrolier canadien

15\$
232 pages

enjeux et
mobilisation

Abonnements et achats
à la boutique action-nationale.qc.ca
au téléphone 514 845-8533 (sans frais: 866 845-8533)
par la poste L'Action nationale, 82 rue Sherbrooke Ouest,
Montréal (Québec) H2X 1X3

Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545



Le Devoir

Devenez un Ami du Devoir
et soutenez le seul journal indépendant québécois. Faites un don.

www.lesamisdudevoir.com

Les Amis du Devoir

ACTUALITÉS

Belle-maman
à raison

MICHEL DAVID

Les remontrances à répétition que les anciens chefs du PQ ont pris l'habitude d'adresser à leurs successeurs ont fait entrer la « belle-mère » dans les mœurs politiques québécoises. Il semble bien que le mouvement étudiant n'y échappera pas.

Dans la chronique intitulée *« Une grève précipitée »*, qu'elle a signée mardi dans *Le Journal de Montréal*, l'ancienne présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Martine Desjardins, a donné un véritable cours de grève 101 aux leaders étudiants actuels, qui ont entraîné leurs commettants dans une aventure qui risque fort de se terminer en queue de poisson.

Les interventions de Jacques Parizeau faisaient enrager ses successeurs, mais cela ne l'empêchait pas d'avoir souvent raison, comme il est vrai que la comparaison avec le printemps érable de 2012 n'est pas à l'avantage des stratèges étudiants d'aujourd'hui, ne leur en déplaît. En commençant par le moment choisi pour débrayer, qui excluait d'entrée de jeu la participation active des centrales syndicales, prisonnières de l'échéancier que leur imposent les négociations pour le renouvellement des conditions collectives dans le secteur public.

Sur le fond, la grande différence est sans doute le caractère flou des objectifs poursuivis. Le gel des droits de scolarité, voire la gratuité complète, était un objectif clair et facile à comprendre pour la population, tandis que l'austérité est une sorte de fourre-tout dans lequel chacun peut mettre ce qui lui déplaît.

On peut très bien s'expliquer et même se réjouir que les étudiants s'opposent aux compressions décrétées par le gouvernement Couillard, mais que devrait précisément faire ce dernier pour leur donner satisfaction? Retarder l'atteinte du déficit zéro? Annuler la hausse des frais de garderie? Celle des tarifs d'Hydro-Québec? Accorder les augmentations de salaire réclamées par les employés de l'État? Aucune de ces réponses? Une grève incompréhensible pour la population est vouée à l'échec.

◆ ◆ ◆

De prime abord, aucune des conditions présentes en 2012 ne semble être reproduite et la faible participation des étudiants en dit long sur le peu d'enthousiasme que la grève inspire à la grande majorité d'entre eux. Malgré la chute brutale des intentions de vote du PLQ enregistrée par le dernier sondage CROP, le gouvernement Couillard est loin d'avoir atteint les sommets d'impopularité que neuf ans de pouvoir avaient valus à celui de Jean Charest. Aux yeux de la majorité silencieuse qu'invoque continuellement le premier ministre, les grévistes agissent comme des enfants gâtés. Un retour des casseroles apparaît très peu probable.

Cela ne dispense pas le gouvernement d'agir avec le plus grand tact. En 2012, les libéraux ont commis l'erreur de prendre le mouvement à la légère au départ et ils ont complètement perdu le contrôle des événements. La nouvelle vague de compressions qui sera nécessaire pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016 ne peut qu'alimenter le mécontentement ambiant.

Dans les circonstances, M. Couillard a tout lieu de se féliciter d'avoir finalement renvoyé Yves Bolduc à ses patients. À tous égards, François Blais est mieux outillé pour gérer cette crise. Faire respecter le droit d'étudier sans jeter de l'huile sur le feu, tout en respectant le principe de l'autonomie des universités, exige un doigté dont son prédécesseur était malheureusement dépourvu. Le risque de dérapage demeure toutefois bien réel, comme le laissent craindre les affrontements auxquels on assiste, aussi bien dans la rue que dans les couloirs des universités.

◆ ◆ ◆

Amir Khadir a clairement indiqué que les grévistes peuvent compter sur l'appui inconditionnel de Québec solidaire. Le député de Mercier a démontré dans le passé qu'il ne craint pas la désobéissance civile.

À l'opposé, la CAQ trouve déjà le gouvernement trop mou dans la défense des droits de ceux qui veulent suivre leurs cours. Jeudi, son porte-parole en matière d'éducation, Jean-François Roberge, a exigé que M. Blais donne à la direction des universités l'ordre formel de sanctionner les perturbateurs et de prendre les moyens pour que les cours soient donnés.

La situation est plus embarrassante pour le PQ, qui est habité plus que jamais par l'obsession de retrouver la faveur des jeunes, mais on ne peut pas dire que son association avec les « carrés rouges » de 2012 lui a été très bénéfique.

« Que les étudiants décident de se mobiliser contre l'austérité, on ne peut pas être contre ça », a lancé Bernard Drainville. Là n'est cependant pas la question. Condamner l'austérité est une chose, laisser une petite minorité imposer ses volontés à la majorité en est une autre.

« Pour ce qui est de l'ordre des moyens, je leur laisse ça », a ajouté M. Drainville. Le PQ n'améliorera certainement pas sa crédibilité en jouant les Ponce Pilate.

mdavid@ledevoir.com

QUÉBECOR ET PKP

Le juriconsulte accusé d'être en conflit d'intérêts

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire
à Québec

Le Parti québécois accuse le juriconsulte Claude Bisson d'être en conflit d'intérêts et de faire preuve de partialité quand il s'exprime sur le cas de Pierre Karl Péladeau parce que son fils Alain, un journaliste condamné pour outrage au tribunal lors du lockout au *Journal de Montréal*, a été congédié par Québecor en 2010.

Le 10 mars dernier, le juriconsulte, que les députés peuvent consulter confidentiellement sur des questions de déontologie et d'éthique qui les concernent, a produit un avis à la demande du leader parlementaire du gouvernement et ministre, Jean-Marc Fournier. La demande portait sur l'obligation faite à un membre de l'exécutif — un ministre — de placer les actions qu'il détient d'une entreprise dans une fiducie sans droit de regard. Ce membre de l'exécutif pourrait-il donner une directive à son fiduciaire de ne pas vendre ces actions? demandait Jean-Marc Fournier sans qu'il soit nommément question de l'actionnaire de contrôle de Québecor. M^e Claude Bisson répondait par la négative et ajoutait que si une telle directive était donnée, ce ne serait plus une fiducie sans droit de regard.

Le fait que le juriconsulte ait produit cet avis, que Jean-Marc Fournier s'est empressé de rendre public en l'associant évidemment à Pierre Karl Péladeau, a soulevé l'ire du PQ. Un député ne peut demander au juriconsulte un avis sur un autre député, s'est-on offusqué. « Il semble avoir outrepassé les pouvoirs qui lui sont octroyés en vertu de la loi », a affirmé au *Devoir* le leader parlementaire adjoint de l'opposition officielle, Stéphane Bergeron.

« C'est une situation extrêmement préoccupante », estime le député péquiste, qui croit que le traitement que Québecor a réservé à son fils a pu « teinter le jugement » du juriconsulte.

En 2010, Alain Bisson, à l'instar d'une centaine d'autres employés du *Journal de Montréal* mis en lockout, a été condamné à deux reprises pour outrage au tribunal. Par la suite, Québecor congédiait neuf de ses employés impliqués, dont Alain Bisson. Celui-ci est aujourd'hui directeur de contenus à *La Presse*.

La Presse est un adversaire commercial, et souvent personnel, de M. Péladeau, avance-t-on au PQ. Or le juriconsulte a accordé des entrevues à *La Presse*, affirmant notamment que M. Péladeau, en tant qu'actionnaire de contrôle de Québecor, gardait une « rare capacité d'influencer la population ».

En outre, dans une lettre adressée à Claude Bisson et datée du 20 octobre dernier, M. Péladeau écrit que quiconque mis au fait du congédiement de son fils « sera convaincu qu'il vous eût fallu faire preuve non pas de réserve dans l'expression de votre opinion de juriconsulte à mon endroit, mais d'un refus pur et simple de prendre position sur une question me concernant ».

« Ici, il n'y a pas apparence de conflit d'intérêts, il y a conflit d'intérêts franc et évident », poursuit-il. Claude Bisson n'a pas daigné répondre à cette lettre, ce qui constitue, aux yeux du PQ, un manquement suspect pour un juriconsulte censé être au service de tout député.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le fait que le juriconsulte ait produit un avis, que Jean-Marc Fournier s'est empressé de rendre public en l'associant à Pierre Karl Péladeau, a soulevé l'ire du PQ.

Joint au téléphone à son domicile mercredi soir, Claude Bisson a indiqué qu'il n'avait pas répondu à cette lettre parce qu'il ne voulait pas s'engager « dans un débat stérile ». Selon l'ancien juge, la situation de conflit d'intérêts n'existe pas puisqu'il n'a pas eu à faire un choix entre l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui de ses proches. De plus, il a réfuté l'accusation qu'il agirait par vengeance en manifestant un parti pris à l'endroit de Pierre Karl Péladeau. « Mon fils, c'est une affaire qui est réglée depuis longtemps », a-t-il dit.

Quant à la demande de Jean-Marc Fournier, il relevait de ses responsabilités d'y répondre. Son avis ne porte pas sur le député de Saint-Jérôme puisqu'il n'est pas membre de l'exécutif, ce qui est le cas du ministre libéral. « Ça me surprend que M. Péladeau, qui ne veut pas parler du tout de Québecor et encore moins des lockouts au Journal de Montréal et au Journal de Québec, soulève ça lui-même. C'est une affaire assez bizarre », avance Claude Bisson, qui n'est pas né de la dernière pluie.

Le Devoir

Vision Globale : PKP blanchi

Québecor n'a pas enfreint les règles du lobbyisme dans le dossier de la vente de Vision Globale, conclut le commissaire au lobbyisme, François Casgrain. L'affaire avait éclaboussé l'automne dernier le député péquiste et actionnaire de contrôle du groupe de presse, Pierre Karl Péladeau. « La vérification [...] n'a pas permis d'établir que des activités de lobbyisme ont été exercées au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme auprès d'Investissement Québec et du député de Saint-Jérôme », souligne le commissaire dans un communiqué diffusé mercredi. En octobre, le quotidien *La Presse* avait rapporté que M. Péladeau était intervenu auprès du gouvernement du Québec pour s'assurer que Vision Globale ne passe pas aux mains d'investisseurs étrangers.

La Presse canadienne

Le ministre Barrette ouvert
aux cliniques sans médecin

ISABELLE PORTER

à Québec

Le ministre de la Santé Gaëtan Barrette trouve prometteuse l'expérience de SABSA, la clinique sans médecin qui roule à Québec depuis quelques mois. Mais à une différence près.

En entrevue au *Devoir*, M. Barrette endorse complètement l'esprit du projet mais aime moins que la clinique soit gérée en marge du système par une coopérative.

« Ce que SABSA fait, ça démontre qu'on peut faire travailler des gens en collaboration. Ça fait aussi la démonstration qu'on peut le faire sans que l'un supervise l'autre physiquement. C'est ça qui est la force de ce projet. »

Toutefois, M. Barrette voudrait que ce genre de clinique se développe à l'intérieur des groupes de médecine familiale (GMF). « J'ai déjà dit à la FIQ [Fédération interprofessionnelle de la santé] que je n'étais pas vraiment en faveur d'un réseau parallèle », dit-il.

« L'Ontario a démontré que ça générerait des visites et des consultations inutiles. C'est démontré. »

La clinique SABSA est un projet-pilote financé pour l'instant par la FIQ. Gérée entièrement par des infirmières, elle repose sur le travail d'une infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne qui arrive à traiter la grande majorité des patients sans l'aide d'un médecin.

Comme l'a expliqué *Le Devoir* dans un dossier publié en janvier, SABSA avait été créée à l'origine pour répondre aux be-

soins des gens souffrant de l'hépatite C dans le centre-ville de Québec. Or, grâce à l'appui financier de la FIQ, la clinique offre depuis l'automne des services à une clientèle élargie.

Une seconde clinique?

Mercredi, la FIQ a profité de la commission parlementaire sur le projet de loi 20 pour présenter un autre projet du genre, davantage susceptible de plaire au ministre.

Baptisée « Archimède », la clinique qu'on propose de constituer s'établirait elle aussi à Québec. Elle donnerait, comme l'autre, une place centrale aux infirmières de première ligne mais dans le cadre d'un GMF.

Le projet permettrait en outre de faire d'une pierre deux coups en réglant le sort de la clinique St-Vallier dans le quartier Saint-Sauveur. Cette dernière est menacée de fermeture en raison notamment d'un manque de médecins.

L'avenir de cette clinique est une grande source de préoccupations dans la basse ville. Le conseil de quartier organise d'ailleurs une manifestation ce jeudi à 17 h pour réclamer le maintien du sans rendez-vous à cet endroit.

Avec la clinique « Archimède », la FIQ propose d'y augmenter le nombre d'infirmières sans nécessairement réduire le nombre de médecins.

Actuellement, la clinique Saint-Vallier compte six médecins et trois infirmières. La FIQ propose d'ajouter six infirmières spécialisées (quatre cli-

niciennes et deux praticiennes).

Le ministre Barrette a accueilli la proposition avec intérêt mais a laissé entendre que cela représentait beaucoup trop de personnel.

Dans la brochure qui présente le projet, on parle de faire « baisser les coûts pour le système de santé ». Or en réponse à nos questions, les représentants de la FIQ n'en semblaient plus si sûrs.

Selon ce qu'ils ont expliqué au *Devoir*, Archimède ne permettrait pas de réduire les coûts mais on pense ainsi réduire de beaucoup les temps d'attente. Présenté par une infirmière praticienne déjà employée de la clinique, le projet Archimède s'appuierait sur l'équipe en place.

Or la clinique SABSA est située dans le même secteur. Y aurait-il de la place pour les deux cliniques? La FIQ croit que oui. Les deux équipes, dit-on, sont déjà en lien et SABSA pourrait éventuellement concentrer ses interventions sur les clientèles plus marginales.

Pour qu'un tel projet se réalise, le gouvernement n'aurait même pas à modifier le projet de loi 20, a expliqué la vice-présidente de la FIQ, Nancy Bédard, en conférence de presse.

La principale contrainte résiderait plutôt dans les « ordonnances collectives » qui définissent les actes médicaux que peuvent poser les infirmières. Le gouvernement pourrait, selon elle, en élargir la liste par des modifications réglementaires relativement simples.

Le Devoir

BUDGET

Leitão prévoit
un accueil
favorable

PATRICE BERGERON

à Québec

« Moi, je pense que les Québécois seront dans l'ensemble heureux. »

Le ministre des Finances, Carlos Leitão, anticipe ainsi la réaction des contribuables à son budget qui sera déposé jeudi, un budget qui ne comportera aucune hausse d'impôts, de taxes ou de tarifs, selon ce qu'il a assuré.

Ce faisant, il marche dans les traces du précédent ministre libéral des Finances, Raymond Bachand, qui avait affirmé que « la finalité n'est pas d'équilibrer le budget, c'est d'être heureux comme peuple ».

Mais à la différence de M. Bachand, M. Leitão renouera avec l'équilibre budgétaire, et ce, pour toute la durée du mandat du gouvernement Couillard, du moins c'est son engagement.

M. Leitão a rencontré la presse mercredi à la veille de son budget. La tradition veut qu'il se présente alors avec des souliers neufs, sauf qu'en lieu et place, il portait ses vieilles chaussures et a plutôt exhibé ce qu'il avait acheté : des lacets rouges, symbole pour lui d'un budget déficitaire, mais qu'il n'a pas l'intention de porter. Il a plutôt essayé ses nouveaux lacets noirs.

« Les lacets rouges, je vais m'en débarrasser pour toujours, a-t-il dit dans un court point de presse dans son bureau. Je n'ai vraiment pas envie de porter des lacets rouges. Donc, c'est un incitatif additionnel pour ne pas retomber en déficit, parce que si je retombe en déficit et je m'engage devant vous, il faudrait que je porte des lacets rouges. »

Le ministre s'est engagé à rompre la succession de déficits et de mettre fin à cette « série rouge ». Son gouvernement maintiendra le cap pour tout le mandat. « On va retrouver l'équilibre, et ce n'est pas seulement une histoire d'un soir », a-t-il imagé.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS

Terrorisme : la GRC arrête un suspect

Ottawa — Un homme soupçonné d'avoir l'intention de perpétrer un attentat terroriste a été arrêté par des agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), a-t-on appris mercredi. Amir Raisolsadat, qui faisait l'objet d'une ordonnance du tribunal de ne pas troubler l'ordre public, a été remis en liberté sous conditions. Il sera appelé à comparaître au tribunal le 20 avril. La GRC n'a pas voulu donner plus de détails sur l'homme, dont son lieu d'origine, pour ne pas nuire à l'enquête criminelle.

La Presse canadienne

Michel Parent remercié par son syndicat ?

Le président du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, Michel Parent, se serait fait montrer la sortie par son exécutif, a rapporté mercredi TVA. L'attaché politique du syndicat, André Lepage, s'est refusé à tout commentaire. Quant au vice-président du syndicat, Gaétan Si-

mard, il n'a pas rappelé *Le Devoir*. M. Parent, qui en était à son quatrième mandat à la tête du syndicat, avait pris la relève de Jean Lapierre en 2003. Michel Parent avait déjà fait savoir qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat à la présidence du syndicat. Des élections devaient d'ailleurs avoir lieu en avril. Il comptait reprendre ses fonctions de soudeur à haute pression à l'usine d'épuration des eaux usées de Montréal et projetait de prendre sa retraite à la fin de l'année 2015.

Le Devoir

PKP recrute l'ancien porte-parole d'Hydro-Québec

Québec — L'ancien porte-parole d'Hydro-Québec Steve Flanagan, qui s'est fait connaître durant la crise du verglas, a été embauché comme directeur des communications du candidat à la direction du Parti québécois Pierre Karl Peladeau. Sur son compte Twitter, M. Flanagan a affirmé mercredi qu'il est heureux de se joindre «à une équipe gagnante».

La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX

AVIS PUBLIC

PROJET ÉOLIEN RONCEVAUX
DANS LE TNO RUISSEAU-FERGUSON (MRC D'AVIGNON)

Le projet de parc éolien Roncevaux a été sélectionné le 16 décembre 2014 par Hydro-Québec Distribution dans le cadre du 4^e appel d'offres d'énergie éolienne. Le projet prévoit l'installation de 34 éoliennes de 2,2 MW chacune pour une capacité totale de 74,8 MW dans la MRC d'Avignon, sur le TNO Ruisseau-Ferguson. Ce projet est réalisé par Énergie éolienne Roncevaux S.E.C. en partenariat avec Invenergy Wind Canada, la Société Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent s.e.n.c. et la Régie intermunicipale de l'Énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le projet fait l'objet d'un contrat de 25 ans avec Hydro-Québec Distribution et la mise en service est prévue le 1^{er} décembre 2016. Jusqu'à 200 travailleurs participent aux travaux de construction. Le coût de réalisation du projet est évalué à environ 172 millions de dollars.

Cet avis est publié pour informer la population qu'elle peut consulter l'étude d'impact et les autres documents concernant ce projet. Ces documents sont disponibles pour consultation aux centres de consultation temporaires :

Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia 70, rue Principale, L'Ascension-de-Patapédia Tél. : (418) 299-2024	Heures d'ouverture : Mardi au jeudi : 8 h 30 - 12 h et 13 h - 16 h 30
--	---

ainsi qu'aux centres de documentation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) :

Université du Québec à Montréal (UQAM) Bibliothèque des sciences juridiques Pavillon Hubert-Aquin Section des publications gouvernementales 400, rue Sainte-Catherine Est, Montréal Tél. : (514) 987-6184	Heures d'ouverture : Lundi au vendredi : 8 h 30 - 22 h Samedi et dimanche : 11 h - 17 h La bibliothèque sera ouverte de 11 h à 17 h : les 3, 4 et 6 avril 2015 La bibliothèque sera fermée : le 5 avril 2015
---	---

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, Bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6	Heures d'ouverture : Lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h - 16 h 30 Le centre sera fermé : les 3 et 6 avril 2015
---	--

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus aux numéros (418) 643-7447 ou sans frais 1 800 463-4732 de même que sur le site Internet www.bape.gouv.qc.ca.

SÉANCE D'INFORMATION

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tiendra une rencontre d'information :

Le 14 avril 2015 à compter de 19 h 30
Salle municipale
70, rue Principale, L'Ascension-de-Patapédia

Toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, la tenue d'une audience publique relativement à ce projet, cette demande doit être faite au plus tard le 8 mai 2015 à l'adresse suivante : Édifice Marie-Guyart, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7.

17 mars 2015

Cet avis est publié par Invenergy Wind Canada conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981 c. Q-2, r.9).

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de **9145-1278 Québec inc.**, Avis est par les présentes donné que la faillite de 9145-1278 Québec inc., personne morale dûment constituée et ayant son siège social au 43, terrasse Les Haut-villiers, Montréal, Québec H2V 4P1 est survenue le 11 mars 2015 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le **1^{er} avril 2015, à 10 h** au 4159, rue Bélanger, Montréal, dans la province de Québec. Fait à Montréal, le 16 mars 2015.
Pomerleau & Associés Syndic Inc.
4159, rue Bélanger
Montréal, Québec H1T 1A2
Tél: 514-721-3744

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-22-218867-151
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
COLLÈGE DE MONTRÉAL
Demanderesse
c.
NATALIE MC DUFF
Et
MARC LACROIX
Défendeurs conjoints
ASSIGNATION
Avis est donné à **MARC LACROIX** que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de **MARC LACROIX**, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Ouest, Montréal. Il est ordonné à **MARC LACROIX** de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai.
Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le **29 avril 2015** à 9h00, en salle 2.06 du Palais de justice de Montréal.
À Montréal, le 11 mars 2015
ANNIE QUELLETTE
Greffière adjointe
J.O.0309

L'AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis de la clôture de l'inventaire des biens de la succession German Augusto Gil., en son vivant domicilié au 201, rue Corot, app. 1414, Verdun (Québec), H3E 1C4, décédé le 23 avril 2013, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés en communiquant avec Lina Maria ALVAREZ, liquidatrice : téléphone 514-798-7407.

AVIS LEGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344
Fax: 514-985-3340
Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

AVIS PUBLICS TOMBÉS POUR LE CONGÉ PASCAL

Édition du vendredi 3 avril 2015 :
Tombée:
le mercredi 1^{er} avril avant 12h 00

Édition du samedi 4 avril 2015 :
Tombée:
le mercredi 1^{er} avril avant 16h 00

Édition du mardi 7 avril 2015 :
Tombée:
le jeudi 2 avril avant 12h 00

Édition du mercredi 8 avril 2015 :
Tombée:
le jeudi 2 avril avant 16h 00
Le journal ne sera pas publié le lundi 6 avril 2015.
Tél.: **514-985-3344**
Fax: **514-985-3340**
avisdev@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CENTRE COMMERCIAL QUINZE40

Des citoyens de Mont-Royal contredisent leur maire

JEANNE CORRIVEAU

Le projet de mégacentre commercial Quinze40 n'inquiète pas seulement les commerçants et les citoyens montréalais, mais également des résidents de la ville de Mont-Royal. Dans une lettre qu'ils ont fait parvenir à plusieurs ministres, ils réclament la tenue de consultations avant que des changements de zonage soient envisagés.

Le mégacentre commercial qui doit voir le jour à l'angle des autoroutes 15 et 40 affectera la qualité de vie des résidents de Mont-Royal et aura des impacts sur la circulation et la quiétude du milieu, soutiennent les neuf résidents qui ont signé la lettre adressée au maire de Mont-Royal, Philippe Roy. Ils ont aussi fait parvenir leur missive au député de Mont-Royal, Pierre Arcand, ainsi qu'aux ministres Pierre Moreau, des Affaires municipales, et Robert Poëti, responsable de la région de Montréal, de même qu'au maire Denis Coderre.

«Ce n'est pas vrai que tous les citoyens de Mont-Royal sont favorables à ce projet comme le prétend le maire Roy», soutient

Catherine Piazzon, résidente de Mont-Royal et signataire de la lettre. Si le maire Roy a assuré que la Ville mènera une consultation publique sur le projet, les citoyens craignent qu'il soit alors trop tard.

Centre de divertissement

Un flou subsiste autour de ce projet du promoteur Carboneo, qui a également réalisé le Quartier DIX30 de Brossard. Selon les informations qui circulent, le projet comporterait un hôtel, un centre de congrès, une salle de spectacle et des espaces commerciaux. Le promoteur n'a toujours pas fait de présentation publique de son projet.

Si le plan d'urbanisme a été modifié, le projet n'a pas franchi l'étape du Plan particulier d'urbanisme (PPU) et du changement de zonage. La loi prévoit la tenue d'une consultation et le promoteur s'est dit d'accord pour présenter son projet aux résidents de Mont-Royal, a indiqué au *Devoir* le maire Philippe Roy.

Le maire Roy soutient que l'opinion des auteurs de la lettre n'est pas représentative de celle des citoyens de Mont-Royal.

MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Les données de Statistique Canada indiquent que des millions de Canadiens n'ont pas accès à une quantité ou une variété suffisantes d'aliments, faute d'argent.

Un million de ménages canadiens en situation d'insécurité alimentaire

LAURA PELLETIER

Un total de 1,1 million de ménages canadiens n'ont pas eu accès à une quantité ou une variété suffisantes d'aliments, faute d'argent, en 2011-2012, a révélé Statistique Canada mercredi. Au Québec, cette situation d'insécurité alimentaire touche au-delà de 20 000 femmes enceintes, constatent des organismes, contactés par *Le Devoir*, qui tentent d'en aider le maximum, mais peinent à réduire les files d'attente.

Nathaly Lacasse, mère de deux enfants, était en situation d'insécurité alimentaire au début de sa seconde grossesse. «Mon conjoint et moi avions perdu notre emploi presque en même temps et avions décidé de retourner aux études. C'est alors que je suis tombée enceinte», raconte-t-elle. Nous avions déjà de la difficulté à arriver, et là avec un être de plus à nourrir, nous n'y arrivions plus.» «Par chance», elle a eu accès, dans un centre de santé et de services sociaux (CSSS), au programme OLO, qui offre aux

femmes enceintes à faible revenu des consultations et des coupons pour acheter du lait, du jus d'orange et des œufs. Ce programme, implanté dans les CSSS du Québec, a permis à 17 140 femmes de bien se nourrir entre 2013 et 2014, et ainsi de mettre au monde des enfants en santé.

Lina Hu, nutritionniste de l'équipe enfance famille à la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles, rencontre tous les mois ses patientes qui participent au programme OLO. «La majorité d'entre elles travaillent au salaire minimum ou à temps partiel, sont sur le bien-être social, ont eu des grossesses précoces ou sont immigrantes et peinent à se trouver un emploi au Québec. Les jeunes femmes ont souvent troqué la bonne nourriture pour une moins nutritive qui coûte moins cher, alors que chez les femmes immigrantes, ce sont plutôt les portions qui sont réduites.»

«On n'a pas les moyens d'aider toutes les femmes enceintes qui en auraient besoin», admet Jackie Demers, directrice générale du Dispensaire diététique de Montréal, qui vient en aide annuellement à 1600 futures mères qui vivent de l'insécurité alimentaire. «Certains CSSS ont des listes d'attente, alors que d'autres doivent imposer des critères autres que le bas revenu pour répondre à la demande. Par exemple, ils priorisent les femmes moins éduquées et moins bien entourées, plus avancées dans leur grossesse, plus jeunes.»

La Fondation OLO et le Dispensaire diététique de Montréal multiplient les campagnes de financement pour venir en aide aux femmes dans le besoin. Éliminer les files d'attente et élargir les critères d'acceptation au programme est, pour l'instant, difficile à envisager.

Le Devoir

BUDGET LEITÃO

Le milieu de l'éducation craint de nouvelles compressions

LISA-MARIE GERVAIS

Le milieu de l'éducation appréhende le budget déposé ce jeudi, alors que le ministre François Blais a évoqué des coupes supplémentaires. Au sein des regroupements d'enseignants et des commissions scolaires, grande est la crainte que les services aux élèves soient davantage affectés.

«J'ai peur cette année. Car plus que jamais, on a vécu très durement les coupes qu'il y a eues», a dit Josée Scalabrini, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). Cette année, on a été capables de montrer que ce sont les services aux élèves qui sont affectés. Et qui compense ça? Ce sont les enseignants. Quand on dit que les enseignants portent à bout de bras les écoles, je vous dirais qu'on commence à manquer de bras.»

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) tient à servir une mise en garde au ministre: il n'y a plus rien à couper, pas même dans les frais administratifs. Josée Bouchard, présidente de la FCSQ, a rappelé que la proportion du budget allouée aux dépenses administratives des commissions scolaires est en moyenne de 4,4 %, soit bien moins que dans les municipalités ou les écoles privées. «Le gouvernement doit reconnaître ces efforts.» La FCSQ rappelle que plus de 800 millions de compressions leur ont été imposées au cours des cinq dernières années.

Nouvelles compressions?

En fin de semaine dernière, le ministre Blais a laissé entendre qu'il y aurait encore des compressions en éducation et qu'il y avait encore du gras à couper. «Je crois qu'il est encore possible de faire des efforts, de couper notamment au niveau administratif, avait-il souligné. C'est nécessaire de le faire. On le fait pour le futur de nos enfants.» Il avait aussi dit que les Québécois allaient comprendre que les temps sont durs, déclarant qu'«ils ne sont pas faits en chocolat.»

Le porte-parole de l'opposition en matière d'éducation, la députée péquiste Nicole Léger, a rappelé que le milieu était quelque peu échaudé, en raison des gestes posés par le précédent ministre. «Les dernières compressions de l'ex-ministre Yves Bolduc, notamment dans l'aide aux devoirs, l'aide alimentaire et les bibliothèques scolaires, ont fait très mal.»

Le Devoir

Des profs mobilisés

Les grandes centrales syndicales ont été claires: elles ne se lanceront pas dans une grève sociale aux côtés des étudiants ce printemps. Un mandat de grève légale de trois jours pourrait toutefois être voté par les membres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) qui se rencontreraient mercredi pour adopter la phase 2 du plan de mobilisation. Quant à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), elle continue de suivre son plan de mobilisation pour protester contre les efforts que le gouvernement leur demande de faire dans le cadre du renouvellement de leurs conditions de travail. Présence massive des profs aux conseils des commissaires, port de dossards et pancartes avec slogans, récréations écourtées... Les moyens de pression sont nombreux. «Dans les dernières semaines, on a pu constater qu'on dérange», a dit la présidente Josée Scalabrini.

ACTUALITÉS

UQAM

Vaste mouvement de soutien envers les étudiants menacés d'expulsion

LAURA PELLETIER

Le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), composé de professeurs, de chargés de cours, d'étudiants et de membres de l'administration, a adopté à l'unanimité mercredi une résolution demandant «*que les procédures* [d'expulsion contre neuf étudiants] *présentement intentées soient reconnues comme invalides et retirées immédiatement*».

La résolution dénonce notamment le «*court délai*» accordé aux étudiants convoqués vendredi «*afin de préparer leur défense*», le manque d'informations qu'ils possèdent pour s'y préparer et le fait que «*les convocations reprochent notamment des faits anciens qui ne sauraient toutefois refléter l'urgence et la nécessité de sanctionner soudainement et collectivement ces actes par la suspension, et [...] par l'exclusion définitive*» de ces étudiants.

La même journée, des militants ont mené une «*action dérangeante*» consistant à envoyer plusieurs courriels et appeler à maintes reprises les différents membres de l'administration de l'UQAM pour dénoncer les menaces d'expulsions.

Des assemblées générales «*extraordinaires*» ont également été convoquées «*d'urgence*» par l'Association des baccalauréats interdisciplinaires des champs d'études politiques (ABI-CEP) et l'Association facultaire étudiante des sciences humaines de l'UQAM (AFESH) pour parler des expulsions politiques. Des étudiants visés ont livré des témoignages.

Les étudiants de l'ABICEP ont montré leur solidarité envers les neuf étudiants qui risquent



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Les neuf étudiants sont menacés d'expulsion pour leur participation à des manifestations, des actions de dérangement et des levées de cours à l'UQAM.

l'expulsion en votant une proposition indiquant notamment que les membres de l'association seront en grève jusqu'à ce que l'UQAM lève les accusations envers ces étudiants. Selon le *Montréal Campus*, l'AFESH a fait de même. L'Association des étudiants en science politique de l'UQAM tiendra à son tour une assemblée générale extraordinaire sur le sujet jeudi.

Les neuf étudiants sont menacés d'expulsion pour leur participation à des manifestations, des actions de dérangement et des levées de cours à l'UQAM.

En parallèle, l'UQAM a renforcé les mesures de sécurité lors des levées de cours. Lors de ce processus, les étudiants se font désormais lire par les gardiens de sécurité un énoncé écrit

P-6 sera appliqué, dit la Ville

Anie Samson, l'élue responsable de la sécurité publique au comité exécutif de la Ville de Montréal, a déclaré mercredi matin que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) appliquera à la lettre le règlement P-6, qui interdit le port du masque et oblige les organisateurs d'un rassemblement à fournir leur itinéraire. «C'est tolérance zéro cette année, a-t-elle insisté. Pour nous, c'est un outil extrêmement important et cette année, dès que nous n'aurons pas l'itinéraire, la police va appliquer les règles. Et c'est ce qui s'est passé [mardi] soir et c'est ce qu'il s'est passé dans quelques autres manifestations», a déclaré Mme Samson. La manifestation de mardi soir a duré près de deux heures avant que les manœuvres policières convainquant la foule de quitter les lieux. Mme Samson n'a pas voulu préciser si des ordres ont été donnés au SPVM en ce sens. D'autres actions de protestation contre l'austérité sont prévues cette semaine.

sur papier, qui menace les étudiants qui tentent de faire cesser le cours de sanction et d'expulsion. «*Cette pratique est mise en place dans le cadre du présent mouvement de grève*», a indiqué au *Devoir* la porte-parole de l'UQAM, Jenny Desrochers.

Le Devoir

PUBLIÉE EN COLLABORATION AVEC L'AQETA

Les chemins de la réussite

LES MERINGUES DU BONHEUR

Derrière les meringues et les marinades de la marque québécoise Cafiti se cachent une patronne au grand cœur et des employés qui, malgré leurs difficultés légères, possèdent des aptitudes dont rêverait tout employeur.

Nadia a longtemps été victime d'intimidation à l'école. Elle ne s'en est pas sortie indemne. La jeune femme souffre aujourd'hui d'un trouble anxieux sévère. Ses crises d'angoisse sont quotidiennes. Une situation qui a de quoi effrayer n'importe quel employeur. Pas Catherine Cafiti. La chef diplômée et entrepreneure de 33 ans a embauché Nadia en toute connaissance de cause. «*Cela fait partie intégrante de la mission de ma compagnie : recruter des individus ayant des difficultés légères*, explique-t-elle. *Ce sont des gens qui, en raison de problèmes de santé à la naissance ou développés pendant l'enfance, n'ont jamais pu compléter leurs études. Ils ne cadrent pas dans notre société de performance, alors on les met de côté. Pourtant, ce ne sont pas des employés moins intelligents et peu travailleurs, bien au contraire !* » La preuve en chiffres : Nadia fabrique à la main avec une précision renversante 6000 à 10 000 meringues par jour, ces petites douceurs qui ont fait la renommée de la marque de produits fins Cafiti. Quatre ans après avoir démarré son entreprise, Catherine Cafiti compte six employés à temps plein, dont quatre vivant avec des difficultés légères. En plus de Nadia, il y a Kamille qui souffre d'une déficience intellectuelle légère, mais qui, en l'espace d'un an, a appris les rudiments de tous les postes : la production des meringues, l'empotage des marinades, du ketchup aux fruits et des olives, l'emballage... «*Elle est spectaculaire!* », s'exclame avec admiration sa patronne. Kamille travaille en tandem avec Katie, une jeune femme de petite taille aux prises avec un syndrome rare qui l'afflige des mêmes maux qu'une personne âgée, comme l'arthrose et la cataracte. Katie mène la barque : c'est elle la chef de production qui s'assure de l'approvisionnement, du contrôle de la qualité de l'emballage et du bon fonctionnement de l'atelier. À la production des meringues, on retrouve



ANNICK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

«*Tout est plus difficile pour ces personnes qui passent leur temps à s'adapter aux conditions que la société leur impose, s'indigne Catherine Cafiti, au centre, en compagnie de Kamille Huneault Granger et Katie Besner. Pour une fois dans leur vie, ne pourrait-on pas faire le contraire ?* »

également l'efficace Rosa qui souffre de dysphasie et d'un trouble anxieux. Parfois, la sœur jumelle de Kamille, Éliane, elle aussi atteinte d'une déficience intellectuelle, vient leur donner un coup de main.

Si Catherine Cafiti a décidé de miser sur ces femmes, ce n'est pas parce qu'elle compte des gens dans son entourage qui se battent contre des difficultés semblables. Elle n'a pas non plus été travailleuse sociale ou orthopédagogue dans une autre vie. Elle veut tout simplement faire le bien autour d'elle. «*Tout le monde mérite sa chance* », affirme celle qui, après avoir roulé sa bosse dans le monde de la restauration à Vancouver, en Italie et en France, est revenue au Québec en 2009 pour fonder sa compagnie.

La patience paie

En temps normal, une organisation accorde deux semaines de formation à un nouvel employé. Chez Cafiti, on calcule qu'un employé ayant des difficultés légères nécessite de six à huit semaines d'entraînement. «*Il faut faire preuve de patience et d'une grande écoute*, reconnaît Catherine Cafiti. *Je prône également le droit à l'erreur. Ces personnes ont un immense déficit de confiance et savoir qu'elles peuvent se tromper leur enlève de la pression.* » Un délai de formation plus long et une marge

d'erreur plus grande coûtent cher, certes, mais l'entrepreneure a prévu le coup dans son budget. Qui plus est, sa méthode s'avère plus que rentable en bout de ligne. «*Ce sont des employés extrêmement constants et respectueux des procédures*, observe-t-elle. *Ils ne coupent jamais les coins rond. Résultat : à long terme, l'entreprise subit moins de pertes de production. Ils sont également très loyaux. Ici, le roulement de personnel n'existe pas.* »

Leur constance n'a d'égale que leur motivation. «*Une fois qu'ils sont partis, impossible de les arrêter*, déclare Catherine Cafiti. *Souvent, je dois leur signaler qu'il est 16h et qu'on doit faire le ménage. Mais si je les laisses aller, ils continueraient !* » Le personnel de Cafiti est si efficace que l'entreprise doit désormais composer avec un problème de surproduction. Avec un chiffre d'affaires qui double chaque année et des produits demandés partout dans la province, Catherine Cafiti se permet de voir grand. «*J'aimerais percer le marché nord-américain d'ici 5 ans et le marché international d'ici 10 ans*, annonce-t-elle. *Mon rêve ultime est de vendre le maximum de produits pour créer le maximum d'emplois pour des personnes comme Nadia, Kamille, Katie et Rosa.* »

Des employés épanouis

Catherine Cafiti espère que son succès saura inspirer

d'autres organisations à suivre son exemple. «*Quand j'en parle, on me répond habituellement : "Tu peux te le permettre."* Quelle remarque étrange ! Comme si j'étais un organisme sans but lucratif ! Mes employés n'exécutent pas des tâches faciles et je compte sur leur travail pour générer des bénéfices. Je mets quiconque au défi de faire autant de meringues de qualité au quotidien. » Selon elle, le secret consiste à s'adapter aux employés ayant des difficultés légères. «*Tout est plus difficile pour ces personnes qui passent leur temps à s'adapter aux conditions que la société leur impose, s'indigne Catherine Cafiti. Pour une fois dans leur vie, ne pourrait-on pas faire le contraire ?* » La plus grande fierté de l'entrepreneure est de voir s'épanouir celles qu'elle appelle ses «*petites sœurs* ». «*Je les vois grandir tous les jours dans leur emploi et leurs proches me le confirment, s'émeut-elle. On me parle de leur joie de vivre, de leur motivation, de l'amélioration de leur concentration. Elles voient la compagnie croître à toute vitesse et sont fières de participer à son essor, car jamais elles n'auraient imaginé faire partie d'une telle aventure.* » Souvent, à la fin de journée, la patronne découvre de petites notes déposées sur son bureau. «*Merci Catherine ! Tu es ma raison de me lever chaque matin* », y est-il écrit. Combien d'employeurs peuvent en dire autant ?



aqeta

Association québécoise des
troubles d'apprentissage
aqeta.qc.ca

En collaboration avec

LE DEVOIR

ÉDITORIAL

ACCÈS À L'AVORTEMENT

Sus aux quotas!

Le ministre Barrette faisait l'horrifié: jamais, au grand jamais il n'a été question que son projet de loi 20, et le règlement afférent, restreigne l'accès à l'avortement! Mais s'il se voulait rassurant, son projet de règlement (en date de quelques jours à peine) ne l'est pas du tout. Et les caquetements du ministre ne pèsent rien face aux textes.

Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, ne souffre ni les critiques ni les contradictions. Il a sa vérité, qu'elle corresponde ou pas aux écrits; et il n'a cure de répondre à ceux qui, bien renseignés, veulent se faire expliquer précisément ses intentions. Il préfère jaser avec les médecins qu'il connaît «*personnellement*» et les micros des mêlées de presse.

À cette aune, nous avons donc vu du grand Gaétan Barrette à l'œuvre mercredi, noyant l'impact possible du projet de loi 20 sur l'accès à l'avortement sous un flot de mots où le mépris pour les «lanceuses» d'alerte, dont *Le Devoir* (à qui le ministre n'avait pas le temps de parler) aurait eu le tort d'exposer le propos!, se mêlait à des distinguos pour noyer le poisson. Tant pis pour ceux qui se sont laissés prendre à ces filets, mais problème il y a toujours.

Le député caquiste François Paradis l'a fort bien, et simplement, exposé à l'Assemblée nationale: un médecin qui souhaite pratiquer des avortements doit «*pouvoir le faire librement et sans contraintes*». Pour garantir l'accès sans se perdre dans les méandres réglementaires, on retire le quota, point.

Le ministre a répondu non, pour des motifs qui évoluaient au fil de la journée. On a eu droit aux données sur les endroits où se pratiquent présentement les avortements au Québec (comme si aujourd'hui était garant de l'avenir); au fait que le règlement prévoit une clause de droits acquis (dite «grand-père»), donc que les quotas ne s'appliquent qu'aux nouveaux médecins; à la précision que le règlement épargne les cliniques de planification familiale; à l'affirmation que le quota de 504 avortements prévu dans l'ébauche de règlement du 18 mars a déjà doublé.

Et tout ça est écrit où? Nulle part. Pour le doublement du quota, il faut prêter foi à M. Barrette qui, nous dit-il, a décidé de modifier le chiffre après avoir jaser avec bien du monde de terrain. Ce terrain n'est toutefois pas celui des cliniques d'avortement et des médecins qui les pratiquent puisqu'ils avaient déjà interpellé le ministre sans avoir droit à une réponse.

M. Barrette ajoute que les cliniques de planning sont clairement exemptées des quotas, à l'article 2 du règlement. Et pourtant, elles n'y sont pas! L'article parle d'activités cliniques en milieu carcéral, en centres jeunesse, en centres de réadaptation, etc., mais pas en centres de planning ou d'avortement. Ils relèveraient donc de la catégorie «autre»? Bonjour la limpidité!

Le ministre a aussi martelé qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter: son projet de loi ne vise que les nouveaux médecins. Les pros de l'avortement seront protégés par des clauses dites «grand-père». Et pourtant, inquiétons-nous. L'avortement n'est pas une pratique comme les autres: les médecins ne se précipitent pas pour en faire, et assurer une relève a toujours présenté un défi. Le principe même d'établir un quota est un embêtement inutile pour les jeunes médecins. Le quota est aussi un piège pour les femmes: 504 il y a 10 jours, 1008 demain, 150 ou 200 quand le ministre changera? Les vents de droite soufflent si fort que rien n'est plus garanti.

Enfin, le ministre peut bien faire l'autruche, dénoncer «des gens qui construisent un drame qui n'existe pas», dire qu'il n'a «aucune espèce d'idée d'où ça sort», il connaissait ces inquiétudes: le mémoire du Conseil du statut de la femme sur le projet de loi 20 en fait précisément état. Assez, donc, des leçons d'interprétation: que le ministre daigne écouter.

BENJAMIN NÉTANYAHOU

La fin des duplicités?

Que des diplomaties amies «s'espionnent» n'a rien de bien surprenant, du moins pour les spécialistes du renseignement. On s'en offusque quand l'affaire devient publique. Ce que l'histoire publiée mardi par le *Wall Street Journal* illustre de plus exécrable, c'est plutôt l'excessive pugnacité avec laquelle le gouvernement israélien a tenté d'influencer le Congrès américain dans l'espoir qu'il bloque une entente internationale sur le nucléaire avec l'Iran.

La Maison-Blanche avait l'habitude de tenir son allié israélien au courant de l'évolution de ces négociations. Elle a mis fin à la pratique en s'apercevant que le gouvernement du premier ministre Benjamin Nétanyahou se servait des informations qu'elle lui transmettait pour s'immiscer dans la vie politique américaine, déjà fort déchirée, et tenter de saboter les cruciaux efforts du président Obama pour renouer avec Téhéran. On connaît la suite: deux semaines avant les élections générales en Israël, M. Nétanyahou est monté sur la tribune du Congrès, à l'invitation de ses frères républicains, pour ridiculiser la naïveté de Washington dans ses négociations avec l'Iran.

Il semble que sa pugnacité se retourne maintenant contre lui. On s'en réjouit. Son intervention au Congrès a jeté un froid sur le traditionnel consensus bipartisan à l'égard d'Israël. Il y a des limites à mordre la main qui te nourrit.

De ceci à cela, M. Nétanyahou a usé de la même stratégie agressive en semant la division pour se faire réélire la semaine dernière aux élections générales. Le jour même du scrutin, il lançait un cri de ralliement à son électorat en brandissant le «danger» d'une ruée «massive» sur les urnes des Arabes israéliens (qui forment 20% de la population). Une déclaration pétrée de sentiments xénophobes. La veille, il avait exclu la création d'un État palestinien s'il était réel, rompant avec fracas avec la «solution à deux États», théoriquement acceptée depuis 20 ans comme la voie de sortie au conflit israélo-palestinien.

S'il a bien fait des excuses et tenté une correction de tir dans la foulée du scrutin, il reste que ses reculades sont sans grande crédibilité. Car au fond, M. Nétanyahou, qui a officiellement reçu mercredi le mandat de former un gouvernement, ce que son Likoud et ses alliés d'extrême droite ne devraient avoir aucun mal à faire, a dit tout haut à des fins de survie électorale ce qu'il pensait depuis longtemps. La preuve en étant que, sur le terrain, le déni du pays palestinien est tous les jours confirmé par l'expansion implacable des colonies juives en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La réélection de M. Nétanyahou a le mérite de chasser des duplicités, y compris celles entretenues par les États-Unis.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU

Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



REPRISE

L E T T R E S

Étudiants en grève

Je vous comprends, je suis avec vous. Mon fils de 31 ans est en recherche d'emploi depuis deux ans. Il a complété et réussi toutes les étapes jusqu'à l'obtention d'un doctorat à l'Université de Toronto. Je ne désire pas révéler son champ d'expertise pour ne pas nuire à ses démarches.

Ce jeune homme maîtrise quatre langues. Il a passé tous ses étés de jeunesse à étudier soit une langue nouvelle, soit un thème relié à son champ d'expertise. Il a voyagé au Brésil, aux États-Unis, en Malaisie et en Indonésie pour travailler sur le terrain ou pour participer à des congrès. Pendant l'année 2014, il a été chargé de cours pour un salaire de 16 000\$. Son loyer lui a coûté 12 000\$ puisqu'il vit en couple. A-t-il étudié autant d'années et fait autant d'efforts pour vivre comme un pauvre? Il a envoyé une centaine de curriculum vitae. Il a rencontré une quinzaine de comités d'emploi avec tout le travail que cela implique. Au début de ses démarches, il a connu de beaux espoirs. Les réponses inexistantes ou négatives ont miné son optimisme naturel. Le découragement l'habite.

C'est cette société que nous désirons pour nos jeunes que nous formons dans nos grandes universités? Redonnons de l'espoir à notre jeunesse, ouvrons-leur les portes de l'emploi!

Nicole Gagné
Montréal, le 24 mars 2015

Québec, tu me décois! !

Ma chère ville de Québec. Toi dont j'aime d'amour le quartier Saint-Sauveur où j'habite, les universités où j'ai fait mon bac et maintenant mon doctorat. Toi où je reviens toujours, saches que tu as changé.

Hier, j'allais manifester. Des amies que je respecte m'ont convaincue d'exprimer mon désaccord face aux mesures discriminatoires dont le gouvernement ne cesse de nous frapper. J'ai fabriqué une jolie pancarte mauve et jaune: «*Femmes unies contre la haine*» d'un côté, «*Le progrès ne sera pas austère*» de l'autre.

J'avais un peu peur en attendant l'autobus, mais je me suis rassurée: ici au Québec, on a le droit de manifester. Ici, je peux m'exprimer en toute liberté. Amère déception.

À peine la marche en branle, tu nous as stoppés. Tu as crié par la bouche de ton antièmeute: «*Votre manifestation est illégale!*» Nous sommes restées sur les trottoirs, sonnées, confuses. Et puis plus tard, sur un autre trottoir, tu as encerclé mes amies.

Tu les as fait attendre plus d'une heure au froid de se faire donner un constat d'infraction. Comment es-tu devenue si fermée, si violente? Je crois que je ne t'aime plus.

Sophie Dufour-Beauséjour
Québec, le 25 mars 2015

La SAQ et le sucre

Tous savent que la santé demeure la priorité absolue dans notre quotidien. Le client sérieux à l'épicerie, vous en conviendrez, se fera un devoir de lire et d'interpréter la liste des ingrédients sur les emballages, cela pour une meilleure compréhension. Mais lorsque vous circulez dans les allées de votre SAQ préférée, cette activité informative et éducative n'est malheureusement pas possible. La SAQ baigne dans l'hyperactivité pour tout cacher!

Le taux de sucre, pour ne m'intéresser qu'à ce point pour le moment, n'est pas indiqué sur la bouteille qui vous intéresse; ni les autres ingrédients comme sur les emballages à l'épicerie. N'ayez crainte, le site Internet de la SAQ ne vous sera d'aucune utilité complémentaire pour satisfaire votre curiosité. Pourtant, en Ontario, la Liquor Control Board of Ontario (LCBO) affiche le taux de sucre sur son site Internet de la plupart des vins qu'elle offre.

Pendant ce temps, notre chère SAQ, pour sa distinguée clientèle, à défaut d'exiger enfin un affichage sérieux sur l'emballage de ses produits et de présenter un site Internet plus informatif et complet, le taux de sucre demeure absent et tabou. Entre vous et moi, le client a le droit de savoir. Cela apporterait la rose au vin!

Michel Beaumont
Québec, le 24 mars 2015

L I B R E O P I N I O N

Il faut sauver l'église Saint-Jean-Baptiste

AGNÈS MALTAIS

Députée de Taschereau, porte-parole de l'opposition officielle pour la région de la Capitale-Nationale

L'église Saint-Jean-Baptiste, dans le faubourg du même nom à Québec, a une force d'attraction architecturale qui m'interpelle et m'inspire depuis longtemps. Je suis née sur la Côte-Nord, mais dès mes dix ans, j'ai eu la chance d'accompagner mon père lorsqu'il venait faire ses achats à Québec. Cette virée de cinq heures en auto se concluait par l'apparition de la falaise et de son profil bien caractéristique. Outre le Château Frontenac, monument repérable grâce à sa silhouette très connue, c'est l'église Saint-Jean-Baptiste qui ressortait comme élément puissant du paysage. Je m'inquiète aujourd'hui de la possible disparition de cette forte présence. Il y a urgence d'agir.

En 1998, dès mon entrée en fonction à titre de ministre de la Culture, j'ai eu à prendre position sur le patrimoine religieux, car l'église Notre-Dame-du-Chemin était menacée de démolition. À ce moment, j'ai pris la décision de ne pas intervenir, car l'église n'était pas patrimoniale. Le maire de Québec d'alors,

M. Jean-Paul L'Allier, l'archevêque M^{gr} Couture et moi avons cependant signé une entente afin de donner la priorité aux églises patrimoniales, entente dans laquelle l'église Saint-Jean-Baptiste était placée en bonne position. On y stipulait qu'avant de vendre une église, l'archevêché devait donner deux ans aux citoyens pour préparer un projet de reprise en main par la communauté. Malheureusement, cette entente n'a pas été renouvelée. Toutefois, son esprit demeure dans les relations entre les communautés et l'archevêché; les gens en ont retenu que nos églises, nous les avons payées et, si cela est viable, nous avons le droit d'en conserver l'usage.

Le ministère de la Culture (MCCQ), la Ville, l'archevêché et les gens du quartier, par la présence de représentants, comme le conseil de quartier ou la Société Saint-Vincent-de-Paul, ont intérêt à s'asseoir ensemble le plus rapidement possible afin qu'émerge une solution et que ce monument exceptionnel puisse continuer à vivre. Une table de concertation est en train de se mettre en branle, et je compte bien y participer.

Cela dit, pour que nos efforts ne soient pas vains, il nous faut la collaboration active des deux principaux partenaires dans

ce dossier, soit le MCCQ et l'évêché. J'ai rencontré assez souvent le curé Pierre Gingras pour savoir que le conseil de fabrique auquel il appartient est dépassé par l'ampleur de la tâche. Ceci nous amène à un constat: le Québec, au premier chef son gouvernement, devra bien affronter un jour le fait que des bénévoles ne peuvent pas, à eux seuls, assumer la survie de notre patrimoine religieux. La Commission de la capitale nationale a déjà réfléchi à ce sujet; il faudrait remettre l'ouvrage sur le métier.

Ensuite, le MCCQ doit donner du temps au milieu afin qu'il puisse s'organiser. Des projets ont émergé (Ekklesia), et des compagnies privées semblent vouloir s'inscrire dans le mouvement de la protection du patrimoine (*Le Soleil*, 21 mars). Une subvention du Conseil du patrimoine religieux était prévue pour restaurer l'église; il faut qu'elle soit garantie par le MCCQ le temps de présenter et de réaliser un projet porteur d'avenir. Je demande deux ans, pendant lesquels l'entretien de l'église devra être assuré, bien sûr. Si notre patrimoine est aussi sacré que le slogan du MCCQ le dit, qu'on en prenne acte et qu'on agisse en conséquence. La passation de la mémoire se fait aussi par un patrimoine vivant. Veillons-y.

IDÉES

26 MARS, «JOURNÉE LAVANDE» POUR L'ÉPILEPSIE

Lutter contre la méconnaissance tenace

DANIEL PAILLÉ

Ancien chef du Bloc québécois, porte-parole de l'association québécoise épileptie.com

C'est le 26 mars, Journée de la lavande au Canada, selon la Loi (chapitre 13 des lois 2012). Ah oui... «épi-après»? J'ignorais l'existence de cette loi (qui vise à sensibiliser la population sur l'épilepsie), je ne l'observais pas et pour moi, comme pour la majorité du monde d'ailleurs, l'épilepsie demeurerait une maladie fort méconnue. N'ayons pas peur des mots et des préjugés, cette maladie est associée à des convulsions et écume à la bouche, ou en langage populaire «à faire le bacon à terre en avantant...».

La vie m'a amené à savoir tardivement, le dire et le vivre; je suis épileptique... et puis après? Devenu depuis peu porte-parole de l'Association québécoise de l'épilepsie, je «bénévole» pour la campagne de sensibilisation en cours.

«Tu as l'air très bien!» Oui, pour la majorité des épileptiques, avoir cette maladie ne paraît



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'ancien chef du Bloc québécois Daniel Paillé

pas, ou si peu. «*Te blesses-tu en tombant?*» Non puisque, comme bon nombre des personnes atteintes, je ne suis jamais tombé, je n'ai jamais fait de convulsions. D'ailleurs, il y a plus de 200 formes de manifestations physiques. Des questions et/ou affirmations, il y en a de toutes les sortes; «*Est-ce héréditaire, contagieux, inné, un handicap sévère, une cause de renvoi, une maladie... mentale?*» NON, NON et NON.

Un enfant a dit: «*Es-tu malade à ton intelligence?*» Si la formule est belle, elle est aussi porteuse de toute notre méconnaissance transmise de génération en génération. Une maladie qui attaque le cœur, on dit que c'est cardiaque. Un mauvais fonctionnement de certains neurones du cerveau, c'est neurologique. Les progrès de la médecine font en sorte que la majorité du 1% des Québécoises et Québécois atteints est contrôlée et stabilisée par la médication ou, plus rarement l'intervention. Évidemment, toutes les maladies ont des cas plus lourds.

L'actuelle campagne de sensibilisation ne ramera pas tout, mais débutons quelque part. Pourquoi pas par la confiance. Il faut être deux pour que s'installe cette confiance que l'on dira alors, réciproque. «Épileptique au travail? Et pis après» invite les employeurs et employés (actuels et futurs) à se faire confiance. Imaginez le degré de loyauté et d'appartenance mutuelle si cela se réalise?

Si lever le voile sur son épilepsie n'est pas une raison de fierté, ce n'est pas une honte non plus. L'humanité aurait-elle pu se passer de Nobel, Newton, Einstein ou Dostoïevski?



CHRIS BOSWELL ISTOCK

En imposant des critères d'utilisation équitable sans négocier avec Copibec, l'Université Laval se rapproche davantage des adolescents qui téléchargent illégalement de la musique et des films que d'une institution de savoir respectant la propriété intellectuelle.

LA RÉPLIQUE › DROIT D'AUTEUR

Faut-il vraiment blâmer Copibec?

GEORGES AZZARIA

Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval. L'auteur a été membre du Conseil d'administration de Copibec en 2000-2001

Le texte de Florence Piron ne peut être laissé sans réplique. J'aimerais montrer ici comment, avec la notion de mauvaise foi, on peut soutenir la position contraire, la poursuite intentée par Copibec contre l'Université Laval étant tout à fait légitime.

La question du droit d'auteur dans le milieu universitaire n'est pas simple à appréhender puisque se côtoient des licences attachées à des abonnements, des œuvres déclarées libres de droits par leurs auteurs, des œuvres dans le domaine public et des œuvres incluses dans le catalogue des sociétés de gestion collective. A cela s'ajoutent les diverses exceptions de la Loi sur le droit d'auteur, notamment celle d'utilisation équitable, lesquelles embrouillent davantage la compréhension des règles applicables. Cette difficulté proprement juridique ne doit toutefois pas faire basculer le discours.

Le texte du 18 mars fait état d'un rapport déposé récemment à l'ONU et prônant de plus larges exceptions au droit d'auteur. Un rapport de l'ONU n'a pas la même valeur que des textes juridiques adoptés par la même instance. Ainsi, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 reprend essentiellement l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 dans laquelle sont énoncés deux droits liés à la culture: celui pour le public «*de jouir des arts et de participer au progrès scientifique*» et celui pour l'auteur de voir protégés les «*intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur*». Face à ces deux blocs de légitimité, l'impasse se dénoue par la négociation. Les utilisateurs et les titulaires de droit conviennent de règles où l'accès est permis en échange d'une rémunération. En cela, la gestion collective, dans le milieu universitaire comme dans les autres secteurs, rend le droit d'auteur fonctionnel. Le principe mis de l'avant est celui de la

LE DÉCLENCHEUR

«*En poursuivant l'Université Laval, qui a fait le même choix que d'autres universités canadiennes, dont l'Université de Toronto, et en entretenant la confusion entre le monde universitaire et le monde culturel, Copibec fait preuve de mauvaise foi, voire de démagogie, et sème le doute quant à sa pertinence sociale.*» — Florence Piron, «*Copibec fait preuve de mauvaise foi*», *Le Devoir*, 18 mars.

négociation et il est stupéfiant de taxer de mauvaise foi l'entité qui veut y recourir.

L'argument voulant que les universitaires soient motivés par la diffusion de leurs écrits et non par le processus d'autorisation et de rémunération est certes pertinent dans le contexte de la diffusion du savoir. Cet argument doit être abordé lors des négociations avec Copibec et, éventuellement, servir à moduler l'étendue et le montant de la licence. Cette mouvance, dans laquelle les universitaires offrent gratuitement leurs productions scientifiques, n'a cependant rien à voir avec le critère d'utilisation équitable. Cette mouvance repose d'ailleurs sur une prémisse essentielle au droit d'auteur: celle du consentement de l'auteur. En cela, le texte du 18 mars confond les enjeux en y amalgamant en plus l'appétit vorace de certains éditeurs scientifiques.

Notion floue

L'utilisation équitable est une notion floue et glissante, inscrite au cœur même de la Loi sur le droit d'auteur. La Cour suprême du Canada en a précisé les contours en 2004 dans l'affaire CCH et c'est à partir des enseignements de cette décision que le débat se déroule. La Cour énonce six critères à analyser pour conclure qu'une utilisation est ou non équitable. Il importe ainsi de tenir compte du but de l'utilisation, de la nature de l'utilisation, de l'ampleur de l'utilisation, des solutions de rechange, de la nature de l'œuvre et des effets de l'utilisation sur l'œuvre. C'est donc avec les éléments de

l'affaire CCH que les tribunaux évalueront les critères mis de l'avant par l'Université Laval et non en raison de l'existence d'un mouvement en faveur du libre accès au contenu.

Un des points majeurs du litige entre Copibec et l'Université Laval concerne précisément la définition de l'utilisation équitable qui est inscrite dans la Politique de l'établissement. Tel que l'indiquent les articles 5.10 et 5.11 de la Politique, l'Université Laval permet de reproduire et de communiquer, aux fins d'éducation, de recherche ou d'étude privée, notamment: jusqu'à 10% d'une œuvre protégée par droit d'auteur, un chapitre d'un livre, un article de périodique, ainsi qu'un poème ou une partition musicale dans leur forme intégrale. Dans l'état du droit actuel, il est loin d'être acquis que cette définition de l'utilisation équitable sera validée par les tribunaux. Le seul jugement qui cautionnait cette approche est une décision américaine mettant en cause la Georgia State University, décision qui a été cassée en appel en octobre dernier. Juridiquement, on se demande sur quoi repose désormais la position de l'Université Laval.

En s'associant à un mouvement qui se dessine au Canada anglais ainsi que dans certaines universités américaines, l'Université Laval se retrouve au même endroit que ces institutions, c'est-à-dire devant les tribunaux. Le pari qu'elle tient est fort risqué sur le plan juridique. À la fin de ce qui s'annonce comme un long parcours judiciaire sonnera l'heure des comptes. On pourra alors déterminer si l'Université Laval, en englobant des sommes importantes pour ne pas transiger avec Copibec et en contribuant aux revenus de ses procureurs, aura rendu le savoir plus accessible.

En imposant des critères d'utilisation équitable, unilatéralement, sans négocier avec Copibec, l'Université Laval se rapproche davantage des adolescents qui téléchargent illégalement de la musique et des films que d'une institution de savoir respectant la propriété intellectuelle. Elle tente d'accomplir une forme d'expropriation et pratique le capitalisme de la gratuité forcée. Dès lors, si la mauvaise foi doit être intégrée au débat, peut-être loggerait-elle plus confortablement dans le camp opposé.

Dérive autoritaire à l'UQAM

Texte collectif*

Grèves, occupations et perturbations d'événements ont ponctué la vie universitaire, y compris à l'UQAM. Très souvent, ces mobilisations ont été à l'avant-garde de causes progressistes pour la justice sociale: féminisme, pacifisme, écologie, entre autres.

Historiquement, les directions d'établissements d'enseignement étaient relativement tolérantes face aux actions militantes, dont les occupations [...]. Dans les années 2000, ces directions ont changé d'approche [...]. Cette mutation volontaire s'inscrit dans une tendance générale de la part des autorités à être de plus en plus répressives face aux mouvements sociaux [...]. S'inscrivant dans cette tendance, la direction de l'UQAM privilégie de plus en plus la répression sous forme d'intimidation et de violence institutionnelles. [...] Pourtant, il n'y a pas de consensus dans les publications savantes au sujet des effets de la répression sur les mouvements sociaux. [...]

Or il y a quelques semaines, une poignée de professeurs de l'UQAM et des membres de la haute direction ont dénoncé dans les médias la violence et l'intimidation étudiantes. [...] Les collègues écorchaient au passage la démocratie étudiante, s'inscrivant ainsi dans une curieuse tendance médiatique qui consiste à critiquer le fonctionnement des assemblées lorsqu'elles votent la grève, mais ne rien dire lorsqu'elles rejettent la grève.

Rebondissement vendredi 20 mars. Neuf étudiantes et étudiants ont reçu un courrier recommandé les convoquant devant le Comité exécutif pour répondre de mesures disciplinaires. Le Service de sécurité recommande lui-même dans certains cas la suspension pour un an, dans d'autres l'expulsion définitive. Les faits reprochés? Turbulence lors de levées de cours et perturbation d'événements publics. [...]

Problématiques en soi, ces mesures apparaissent cette fois-ci particulièrement douteuses: **Absence de proportionnalité:** Pourquoi imposer l'expulsion définitive sans avoir commencé par émettre de simples avertissements? Le recours aux mesures extrêmes est cruel pour des étudiantes et des étudiants puisqu'il ruine leur projet universitaire et compromet leurs projets professionnels [...].

Absence d'urgence: Certains des faits reprochés se sont déroulés au printemps 2014 et même en janvier 2013, soit il y a plus de deux ans! Pourquoi sévir maintenant? **Instrumentalisation politique:** Seule la situation présente, soit la grève qui commence, peut expliquer la volonté de neutraliser des militantes et militants du mouvement étudiant. Il s'agit d'une instrumentalisation politique des mesures disciplinaires [...]. [L]a direction a choisi de cibler des personnes qui occupent des postes dans les associations étudiantes et même qui siègent aux plus hautes instances de l'UQAM. Il est bien pratique, en temps de grève et de négociations de conventions collectives, de faire taire la voix étudiante dans les lieux de pouvoir de notre établissement.

Frapper fort pour faire peur: Parallèlement, la direction a envoyé à l'ensemble du corps étudiant un courriel mettant en garde contre toute perturbation pendant la grève, y compris de simples levées de cours, adoptant ainsi un ton menaçant inédit à l'UQAM. Les expulsions des neuf relèvent donc aussi de la peine exemplaire pour effrayer l'ensemble des grévistes [...].

Il est consternant de constater que la direction adopte cette approche autoritaire contraire à la tradition de l'UQAM, qui a su préserver jusqu'ici un espace plus libre que ce que nous propose en général notre société disciplinaire. Nous nous dissocions totalement de la campagne de relations publiques clamant que le chaos règne sur le campus et nous demandons à la direction de l'UQAM de garder son sang-froid, de favoriser le dialogue (même laborieux) plutôt que la répression et dans tous les cas de revenir à une attitude d'ouverture face au militantisme étudiant. Ainsi, l'UQAM se démarquerait positivement d'une tendance de plus en plus répressive des diverses autorités québécoises. [...]

*Texte signé par une cinquantaine de professeurs et chargés de cours de l'UQAM, dont Marcos Ancelovici, Rémi Bachand, Isabelle Baez, Dany Beaupré, Marrie-Pierre Boucher, Rachel Chagnon, Line Chamberland, Jawaher Chourou, Marc-André Cyr, Anne-Marie D'Aoust, Martine Delvaux, Stall Dinaig, Francis Dupuis-Déri, Alain-G Gagnon.

Lire aussi : La version intégrale du texte ainsi que la liste complète des signataires sur le site Internet et l'application tablette du *Devoir*.

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (*adjoints à la direction de l'information*), Antoine Robitaille et Guy Taillier (*éditorialistes, responsables de la page Idées*), Michel Garneau (*caricaturiste*), Jacques Nadeau (*photographe*), Michaël Monnier et Olivier Zuida (*rechercheurs photos*); **information générale** : Isabelle Paré (*chef de division*), Lisa-Marie Gervais (*éducation*), Alexandre Shields (*environnement*), Amélie Daoust-Belsvert (*santé*), Pauline Gravel (*sciences*), Fabien Deglise (*société*), Jean Dion (*sports*), Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazzelli (*reporters*); **information politique** : Marco Fortier (*chef de division*), Michel David (*chroniqueur*), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (*correspondantes parlementaires à Ottawa*), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutilleul (*correspondants parlementaires à Québec*), Jeanne Corriveau (*affaires municipales, Montréal*), Isabelle Porter (*affaires municipales, Québec*), Guillaume Bourgault-Côté (*reporter*), Julie Carpentier (*pupitre*); **information culturelle** : Catherine Lalonde (*responsable du cahier Livres*), Odile Tremblay (*cinéma*), Stéphanie Baillargeon (*médias*), François Lévesque et Caroline Montpetit (*reporters*), Benoît Munger et Philippe Papineau (*pupitre*); **information économique** : Gérard Bérubé (*chef de division*), François Desjardins et Éric Desrosiers (*reporters*), Gérald Dallaire (*pupitre*); **information internationale** : Jean-Pierre Legault (*pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives*), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (*pupitre*); **section art de vivre**: Diane Précourt (*responsable des cahiers Week-end et Plaisirs*); Loïc Hamon (*cahiers spéciaux*); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (*pupitre*), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (*assistants*); **correction** : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant ; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (*secrétaire*), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (*commis*). **DOCUMENTATION** Manon Derome (*Montréal*), Denise Ledoux (*Ottawa*), Dave Noël (*Québec*). **PUBLICITÉ** Mélanie Simard (*adjointe par intérim*). **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel (*administrateur web*), Imane Boudhar (*analyste programmeur*), Hansel Matthews (*technicien informatique*). **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara (*coordonnatrice des communications et de la promotion*), Catherine Gentilcore (*coordonnatrice du service à la clientèle*), Manon Blanchette, Marie-Lune Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (*responsable des services comptables*), Claudette Béliveau (*adjointe administrative*), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (*par intérim*).

ACTUALITÉS

THÉÂTRE

SUITE DE LA PAGE 1

heures, mangé une pointe de pizza... » En sept ans, il avait essayé cinq thérapies.

Lors d'une bonne journée, un médiateur culturel de PECH, Marc Boilard, lui propose de faire une activité culturelle. La grande passion de Sébastien est la musique, mais il mentionne le théâtre, une activité peu engageante où on n'a pas besoin de parler. Le médiateur lui propose d'aller voir *Trainspotting* à Premier Acte dans une adaptation de Wajdi Mouawad.

«Il est arrivé avec ses billets. Il a dit qu'il en avait parlé avec ses boss, qu'il était pas sûr, mais me le proposait. J'ai trouvé ça veg mais j'ai dit "OK." »

Dans les jours précédant la pièce, Sébastien rechute. *«J'étais chez mon ami, réveillé depuis trois jours. J'écoutais la même musique sans arrêt. PECH m'avait donné un dernier avertissement. Ils disaient que s'il y avait pas d'évolution, ils allaient donner ma place à quelqu'un d'autre. J'étais trop gelé, mais en même temps, je me suis dit: "Non, vas-y. Tu t'es engagé, ça va être le fun, ça va te faire voir autre chose." »*

Un bébé et un coup de marteau

Trainspotting est un roman de l'auteur écossais Irvine Welsh qui décrit la vie d'un groupe d'héroïnomanes en Écosse. La plupart des gens connaissent le film qui s'en est inspiré. Mais la pièce, c'est autre chose, dit Sébastien. *«C'était intense. Dans l'état où j'étais, c'était terrifiant comme expérience.»*

Il avait vu le film, mais là c'était moins *«léger»*. *«Au début tu ris, après tu ris jaune, puis après tu vois que c'est vraiment de la marde.»*

La pièce montrait bien comment *«on prend tout à la légère»* quand on consomme. *«C'est juste trop bizarre de faire ça. Tu t'en rends pas*

compte quand t'es dedans. Mais là, tu le vois de l'extérieur pis ça te le remet dans la face solide.»

En même temps, dit-il, *«la pièce est moins dure que la réalité»*. *«T'as des problèmes dégueu avec ton corps. Les six derniers mois d'alcool, je vomissais constamment. Quatre fois par jour au moins. Quand je prenais de la drogue, j'ai eu une tache sur le poumon, j'avais des problèmes de fote, j'ai perdu des dents.»*

A une certaine époque, par manque d'argent, il allait trouver son buzz en calant des boissons gazeuses en quantité. *«Quand t'es rendu à caler huit litres de Pepsi par jour, faut que tu sois perdu.»*

Mais ce n'est pas tant le thème de l'autodestruction qui l'a ébranlé dans la pièce que celui de sa scène finale. Quand le personnage de la fille découvre son bébé mort le lendemain d'une grosse soirée sous l'effet de l'héroïne. Pour Sébastien, ça a été un véritable coup de marteau.

«Ça m'a ramené au côté spirituel de la chose. T'as la pureté d'un enfant [...] puis ils gâchent ça. La fille se met à crier que c'est de sa faute. Son enfant est mort, puis c'est de la faute de personne d'autre. Ça, ça me touche. C'est comme ça que je vois mon rétablissement. C'est de prendre la responsabilité. C'est pas une faute au sens chrétien du terme, c'est juste d'être responsable de soi-même.»

En sortant de la pièce, Sébastien a dit à Marc que c'était vraiment fini.

Une rose dans la forêt

Deux années sont passées depuis et il n'a jamais recommencé. Ça n'a pas été facile tous les jours, mais il a tenu bon. Maintenant, il a son propre logement, joue de la musique plus que jamais (dans trois groupes différents). Il fait du bénévolat au Centre Jacques-Cartier, il a renoué avec sa famille et n'a plus peur de prendre les enfants de sa sœur dans ses bras. *«Depuis un mois et demi, je me sens vraiment heureux. Je ne me souviens pas d'avoir été aussi bien depuis 15 ans.»*

Julie Lebel, l'intervenante qui suivait Sébastien à PECH, se rappelle très bien l'époque où il est allé au théâtre. *«Il était arrivé chez nous*

«

À voir la façon tellement méprisante avec laquelle il a répondu à nos craintes, ça ne donne pas tellement envie de le croire sur parole. Le mépris ne mène nulle part.

»

Anne-Marie Messier

voir le faire librement et sans contraintes, sinon le résultat va être une limitation de l'accès à l'avortement», a martelé le responsable de la santé pour la CAQ, François Paradis.

Hausse des quotas

Aux journalistes, le ministre de la Santé a confirmé l'existence de ces quotas. Mais il soutient que depuis cette version, qui datait du 18 mars, les quotas ont déjà été doublés, passant de 504 à 1008. Il explique cette hausse des quotas par le grand nombre d'appels qu'il a reçus de médecins qui disaient que leur pratique serait limitée avec un maximum de 504 interventions.

Selon lui, ces quotas n'auront pas d'effets sur la pratique régulière des médecins. Pour les autres, ceux qui travaillent sur une base permanente dans les cliniques de planification, ils pourront disposer d'exemptions pour continuer leur pratique sans être pénalisés. Mais ce seront des clauses de droits acquis, et les nouveaux venus devront se conformer aux quotas, et ce, dans le but de favoriser la *«polyvalence»* des jeunes médecins de famille et *«éviter les niches»* dans la pratique.

«Un jeune médecin qui souhaiterait éventuellement se consacrer à la pratique des interruptions de grossesse peut en pratiquer autant qu'il

Or selon M. Hagen, les parlementaires ont réagi de façon *«réactionnaire»* aux propos de M. Harper et la motion ne reflétait pas *«le sentiment général des gens au Québec»*. Il ajoute que la hausse constante du nombre des membres au Québec le démontre.

Le porte-parole de la NFA souligne que beaucoup de Québécois en milieu rural se sont sentis concernés par les propos du premier ministre Harper. Il déplore qu'à l'inverse, trop de Québécois confondent le droit légitime des gens de se défendre avec une arme avec l'avènement prochain de milices privées.

Registre des armes d'épaule

Différentes personnalités associées au mouvement pro-armes doivent participer à l'Assemblée annuelle à Québec. C'est le cas notamment de Tim Moen, un politicien libertarien de Fort McMurray. Lors de sa dernière campagne, ce dernier répétait qu'il voulait permettre *«aux couples mariés homosexuels de protéger leurs plans de marijuana avec des armes à feu.»*

La liste d'invités inclut également Solomon Friedman, un avocat spécialisé dans les législations sur les armes à feu. Avant la fermeture de la chaîne Sun News, M. Friedman était un habitué de ses émissions. C'est lui qui représente la

avec sa décision de prise. Il était au bout du rouleau. Ce que la pièce est venue faire, c'est valider sa décision.»

L'histoire de Sébastien a ceci de particulier qu'il n'a pas rechuté, dit-elle. Les gens qui ont *«l'art de leur côté»*, dit-elle, ont une chance de plus.

Sébastien a eu deux chances de ce type-là. Pendant qu'il essayait d'arrêter, un ami musicien a écrit à l'homme qu'il admire le plus sur Terre, Ian MacKaye, le chanteur du groupe Fugazi. Fugazi est un groupe mythique de punk «hardcore» qui rejette l'alcool, les drogues et la fuite au profit de l'action. Sébastien est leur fan depuis l'adolescence. Un soir en rentrant chez lui, il trouve une lettre en provenance de la compagnie de disque du chanteur. Il pense qu'il est devenu fou.

A l'intérieur, il découvre une photo représentant une rose dans la forêt en plein soleil. Au verso, Ian lui parle de musique, l'encourage et lui souhaite une navigation sans brume. Le visage de Sébastien s'éclaire chaque fois qu'il en parle. *«Il m'a écrit ça à la main, c'est fou! Juste la photo, ça témoigne de ce qui est vrai et de ce qui est beau dans la vie.»*

Aujourd'hui, Sébastien est rendu ailleurs. À moins de le faire pour aider les autres, il ne tient plus particulièrement à parler de sa désintoxication. Il veut être dans l'action comme Ian. *«Les gens me disent que c'est "vraiment quelque chose" d'avoir arrêté. Oui mais ce qui est vraiment quelque chose, c'est d'être bien après.»*

Si l'art l'a aidé, Sébastien aide l'art à son tour d'une certaine façon. La metteure en scène de la pièce, Marie-Hélène Gendreau, a trouvé dans son histoire une source de motivation inestimable. *«C'est un cadeau pour une artiste. L'infirmière qui rentre au travail, elle est sûre qu'elle aide des gens. Nous on s'investit, mais on ne sait pas quelles répercussions ça va avoir.»* La pièce doit être reprise au Théâtre de la Bordée de Québec cet automne et par la suite à Montréal.

Le Devoir

le souhaite et sera pleinement rémunéré pour chacune d'elles, mais aura des équivalences jusqu'à concurrence de 1008 patients», a précisé par courriel l'attachée de presse du ministre, Joanne Beauvais, qui estime que ça n'aura pas d'impact négatif sur la relève.

Malgré toutes les interventions du ministre, les femmes qui ont sonné l'alarme ne se sentent pas complètement rassurées. *«On veut bien le croire, mais qu'il l'écrive noir sur blanc,* réclame Anne-Marie Messier. *Et de voir la façon tellement méprisante avec laquelle il a répondu à nos craintes, ça ne donne pas tellement envie de le croire sur parole. Le mépris ne mène nulle part.»*

Le ministre a accusé M^{me} Messier d'être *«une gestionnaire de clinique qui parle pour sa clinique»*, alors que son organisme a été de toutes les luttes pour le droit des femmes à l'avortement depuis 40 ans. Il a également accusé la trentaine de signataires de la lettre d'avoir *«ameuté 50 % de la population»* pour rien et de n'avoir pas lu le document au complet puisque celui-ci prévoit des exemptions.

Or, nulle part dans le document on ne spécifie que les médecins pratiquant des interruptions de grossesse volontaire (IVG) dans des cliniques de planification familiale peuvent se prévaloir d'exemptions, confirme M^e Jean-Pierre Ménard, avocat spécialisé en santé.

«Les femmes avaient raison de craindre que ce projet de règlement limite les IVG, affirme-t-il en entrevue au *Devoir*. *Le document est très ambigu et peut permettre différentes interprétations. Ce que dit le ministre aujourd'hui [mercredi] ne correspond pas du tout à ce qui est écrit dans ce document.»*

Le ministre a refusé d'accorder une entrevue au *Devoir*, sous prétexte que nous n'avions pas fait de demande d'entrevue sur ce sujet avant la parution de l'article. Pourtant, deux demandes d'entrevue formelles ont été acheminées à son attaché de presse dans le courant de la journée mardi sur un autre sujet, et ce dernier n'a pas trouvé le temps de rappeler *Le Devoir*.

Avec Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac
Le Devoir

NFA dans une cause concernant les propriétaires d'armes d'épaule en Cour suprême.

La NFA est par ailleurs intervenue dans le recours en Cour suprême qui oppose le gouvernement du Québec et celui du Canada sur le registre des armes à feu et dont la décision doit être rendue publique vendredi.

Devant la Cour, le lobby pro-armes a condamné le rapatriement d'une partie du registre au Québec en invoquant la protection de la vie privée, a expliqué l'avocat québécois qui défend la cause, Me Guy Lavergne.

Selon M. Lavergne, le Québec, s'il l'emporte, contreviendrait à sa propre législation sur les renseignements personnels. *«Techniquement, le lendemain matin, le Québec est en violation de sa propre loi»,* dit-il.

Me Marc-Antoine Cloutier estime que le registre doit être rapatrié pour des raisons de sécurité publique. Il plaide en outre que cela coûtera moins cher que certains le présumement. *«Les chasseurs québécois ont continué de le mettre à jour de façon volontaire. De ce qu'on en sait, le travail de mise à jour n'est pas très important et l'infrastructure n'est pas prête à l'accueillir.»*

Le Devoir

EAU

SUITE DE LA PAGE 1

route 15, entre la rue de l'Église et l'avenue Atwater. Une cinquantaine de mètres, soit la largeur du canal, séparent l'autoroute de la prise d'eau de l'usine Atwater.

Or, dans le cadre du chantier de reconstruction du pont Champlain, Infrastructure Canada procédera à des travaux sur l'autoroute 15. Le ministère des Transports du Québec (MTQ) devra aussi faire des interventions sur cet axe routier en lien avec le chantier Turcot. Les risques de contamination étant trop élevés, la Ville de Montréal dit n'avoir d'autre choix que de procéder à des travaux majeurs pour sécuriser sa source d'eau.

«C'est un immense projet», confirme Chantal Rouleau, responsable du dossier de l'eau au comité exécutif de la Ville en entrevue au *Devoir*. *«Avec les travaux qui vont se faire, le risque qu'il y ait un incident est trop important. C'est une prise d'eau qui est essentielle. Il faut s'assurer de garder la qualité de cette eau.»*

Facture salée

La Ville a envisagé plusieurs scénarios avant de retenir celui de la construction en tunnel d'une nouvelle canalisation de 800 mètres en amont de la prise d'eau de l'usine Atwater, à partir du secteur de la rue Galt. En aval, Montréal installera une canalisation de 400 mètres pour acheminer l'eau à l'égout en cas de nécessité. *«Différentes options ont été regardées et l'option la plus économique et la plus réaliste, c'était celle-là»,* explique Chantal Rouleau.

Aux dires de M^{me} Rouleau, il s'agit d'un chantier majeur que la Ville n'avait pas prévu. Si elle refuse de préciser les coûts estimés des travaux, Chantal Rouleau soutient que la facture grimpera *«à plusieurs dizaines de millions de dollars»*. Depuis les scandales entourant l'octroi de contrats, la Ville ne divulgue plus les estimations des projets afin de ne pas nuire à l'obtention de meilleurs prix lors d'appels d'offres.

La Ville estime qu'elle n'a pas à assumer cette facture puisque la menace à l'eau de Montréal émane du chantier d'infrastructure Canada et de celui du MTQ. Des discussions ont été entreprises avec le gouvernement fédéral, soutient M^{me} Rouleau. *«Ce n'est pas à nous de payer ça. C'est énorme»,* avance-t-elle avant d'ajouter que la Ville ne veut pas que ce projet vienne grever les fonds déjà dédiés aux infrastructures de Montréal.

Échéancier serré

Le 18 mars dernier, le comité exécutif de la Ville a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour des services professionnels afin de préparer les plans et devis, la production d'études, la gestion de projets et les services d'arpentage. Cet appel d'offres sera lancé au cours des prochaines semaines.

Le temps presse, car les travaux de réaménagement de l'autoroute 15 par Infrastructure Canada doivent commencer le 1^{er} mai 2018. La Ville souhaite donc octroyer le contrat pour les services professionnels en juin 2015 et lancer un appel d'offres pour la construction des canalisations en février 2016. Les travaux devraient être effectués de mai 2016 à mai 2018.

Infrastructure Canada soutient collaborer *«étroitement»* avec la Ville pour la mise en place de mesures d'atténuation pour protéger le canal de l'Aqueduc durant les travaux. Ces mesures seront incluses dans les exigences techniques que devra respecter le partenaire privé qui construira le nouveau pont. Le gouvernement fédéral assumera ces coûts, mais pas ceux liés aux canalisations envisagées par la Ville, car ils ne sont pas liés à la réfection et à l'élargissement de l'autoroute, a souligné le porte-parole d'Infrastructures Canada, James Chow.

«Si la Ville de Montréal souhaite obtenir l'appui financier du gouvernement du Canada concernant le projet de canalisation de l'aqueduc Atwater, celle-ci peut effectuer une demande de priorisation à la province de Québec en vertu du nouveau Fonds Chantiers Canada», a pour sa part indiqué Vincent Rabault, attaché de presse du ministre fédéral de l'Infrastructure, Denis Lebel.

De son côté, le MTQ dit n'avoir aucune intention de payer pour les travaux envisagés par la Ville. *«Dans le cadre du projet Turcot, le ministère a eu une centaine de rencontres avec la Ville de Montréal»,* explique Sarah Bensadoun, porte-parole du MTQ. Après plusieurs discussions, les deux parties se sont entendues sur les mesures qui seraient acceptables pour limiter les risques de déversement et préserver la qualité de l'eau du canal de l'Aqueduc, assure-t-elle.

M^{me} Bensadoun précise par ailleurs que la structure de l'autoroute 15 sera déplacée et éloignée du canal et que sa géométrie sera améliorée pour faire en sorte que sa courbe soit moins prononcée. Un mur étanche de 2,29 m sera également érigé entre le remblai de l'autoroute et le canal.

Chantal Rouleau n'en démord pas. N'eût été les chantiers de Champlain et Turcot, la Ville n'aurait pas eu à faire ces travaux: *«C'est aux gouvernements à payer, car ce n'est pas nous qui sommes responsables de ça.»*

Le Devoir

ARMES

SUITE DE LA PAGE 1

surprenant que ça arrive à ce moment-ci. Ils essaient de plus en plus de faire valoir leurs opinions au Québec», explique le porte-parole de l'organisme et président de Juripop, Me Marc-Antoine Cloutier. *«Il y a au Québec un consensus très fort qui s'oppose à leurs revendications.»*

En effet, l'Assemblée nationale a récemment adopté une motion à l'unanimité pour dénoncer les propos tenus le 12 mars dernier par le premier ministre Stephen Harper sur les armes à feu. Lors d'une conversation tenue devant l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan, M. Harper avait affirmé que *«sa femme [venait] d'une région rurale où, évidemment, la possession d'une arme à feu n'est pas que pour les besoins de la ferme, mais aussi pour assurer un certain niveau de sécurité lorsqu'une assistance policière immédiate n'est pas disponible.»*

L'Assemblée nationale avait réagi en affirmant que *«l'assouplissement des motifs permettant l'utilisation d'armes à feu pour l'autodéfense [...] n'était pas souhaité par la population québécoise et va à l'encontre de ses valeurs.»*

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Javier de Mirabel, division de Quebecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement n^o 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d’offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com